

DOSSIER
DROIT
INTERNATIONAL

GESTION
OUVERTURE
ET DIALOGUE

TECHNO
COFFRE-FORT
VIRTUEL

TENDANCES
FAMILLES
TRANSNATIONALES

entracte



La Boussole

Une ressource phare pour les jeunes notaires.

La Boussole interagit activement avec les jeunes notaires afin de les aider à clarifier leurs buts et à les atteindre.

La Boussole, c'est pour :

- Réaliser son plein potentiel
- Clarifier ce que l'on veut professionnellement
- Demeurer proactif et créatif
- Prendre de meilleures décisions
- Améliorer son indice de bonheur au travail



Notre service



Écoute active et identification des problèmes



Partage d'outils et orientation vers des ressources



Mise en relation avec des réseaux, des associations et des professionnels



Accompagnement par un notaire d'expérience

**En début de carrière,
ne perdez pas le nord!**

514 879-1793

1 800 263-1793, poste 5422

soutien.professionnel@cnq.org



Chambre
des notaires



Chambre
des notaires

Chambre des notaires du Québec
101-2045, rue Stanley - Montréal (Québec) H3A 2V4
www.cnq.org

Le magazine *Entracte* est publié quatre fois par année (printemps, été, automne, hiver) par la Chambre des notaires du Québec. Les bureaux de l'administration sont situés à la Chambre des notaires du Québec. Ce numéro est tiré à 5 600 exemplaires. Dans le magazine, la forme masculine désigne aussi bien les hommes que les femmes. La mission principale de la Chambre des notaires du Québec est d'assurer la protection du public.

© Chambre des notaires du Québec. Le contenu du magazine *Entracte* est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction totale ou partielle, de façon imprimée, électronique ou autre, sans la permission préalable de l'éditeur, est strictement interdite. Les opinions exprimées dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait pour un annonceur de présenter ses produits ou services dans le magazine *Entracte* ne signifie pas nécessairement que ces produits ou services sont endossés par la Chambre des notaires du Québec.

ISSN 1193-3763 (imprimé)

ISSN 2292-5783 (numérique)

Poste Canada, envoi de poste-publications,
n° de convention 40062799

Le magazine *Entracte* est également disponible
en version électronique sur le site **cnq.org**.

Imprimé sur Rolland Enviro.

Ce papier contient 100% de fibres postconsommation,
est fabriqué avec un procédé sans chlore
et à partir d'énergie biogaz.

Il est certifié FSC®, Rainforest Alliance^{MC}
et Garant des forêts intactes^{MC}.



juridique

8 Droit international :
tout un monde
à explorer

14 Chronique PRD -
Conflits sans frontières

16 Modifications
à la déclaration
de copropriété :
bonnes pratiques

20 Notaires
anglophones :
une corde de plus
à leur arc

23 Brèves juridiques

déontologie

24 Traverser la frontière
avec des appareils
électroniques

gestion

28 Les voies du dialogue
et de la curiosité

32 Chronique coaching -
Les interactions difficiles

34 Carrière : c'est de famille

techno

38 Bilan patrimonial :
le coffre-fort virtuel
de vos clients

41 Chronique techno -
Décrocher de son téléphone

tendances

42 Les défis complexes
des familles transnationales

46 Contrer l'isolement
chez les aînés : programmes
et initiatives efficaces



04 LE MOT
DU PRÉSIDENT

05 ACTUALITÉS
DE LA CHAMBRE

07 PAGE
D'HISTOIRE

50 EN CHIFFRES :
IMMIGRANTS
D'AFFAIRES

Briser les barrières

Dernièrement, je réfléchissais à la qualité des différents projets et consultations dans lesquels la Chambre des notaires s'est engagée, à titre de profession phare dans de nombreuses sphères de la société :

- le grand chantier de la Commission citoyenne sur le droit de la famille ;
- la réflexion sur l'avenir et l'organisation de notre profession, au sein de la Table ronde notariale ;
- la concertation des efforts pour favoriser l'accès à la justice, entre autres avec le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale ;
- l'abolition de certaines frontières pour le notariat, grâce à l'accord France-Québec (page 5), pour ne nommer que ceux-là.

J'ai réalisé qu'un fil conducteur reliait ces engagements et rendait bien l'idée d'unir nos forces : bâtir des ponts ! Entre nous, entre les acteurs de notre écosystème, entre les enjeux sociaux et les solutions à notre disposition, entre nos aspirations et les besoins connus de même qu'émergents de nos clientèles... Bref, mettre à profit la richesse des collaborateurs au service du progrès pour assurer un bel avenir à la profession notariale au cœur de collectivités en santé.

FAIRE LE LIEN ENTRE LES DIFFÉRENCES

En tant que médiateur, le lien est clair : faire de l'entente sur mesure, prévenir les conflits et gérer les risques équivalent à bâtir des ponts pour abolir les frontières. Trouver le meilleur des mondes, soit le point d'équilibre où la paix d'esprit trouve sa place. En tant que notaire, vous vous assurez de créer des liens solides qui traverseront le temps et protégeront vos clients. De là émane le sentiment de sécurité et de confiance.

Ce numéro d'*Entracte* est un peu le reflet de ce même travail. Si l'étanchéité des frontières est moins grande, les règles

n'en sont pas moins complexes. Et vous lirez également dans ces pages que les frontières ne sont pas que territoriales, elles sont culturelles, générationnelles, technologiques. Les familles qui migrent font face à de grands défis. Les familles réparties sur plus d'un territoire aussi. Il en va de même pour les organisations et les entreprises qui sont actives à l'échelle internationale. Elles ont toutes besoin d'être accompagnées et conseillées en matière juridique. Certains d'entre vous en ont fait une compétence particulière et sont devenus d'habiles spécialistes de l'entente transfrontalière (pages 8 et 42). Chapeau ! Votre rôle-conseil apaise et sa valeur en est bonifiée.

En tant qu'expert rigoureux et accompagnateur bienveillant, vous savez tout aussi bien que moi que la curiosité, le dialogue et l'écoute sont des moyens simples, mais ô combien efficaces, pour briser la glace et s'ouvrir aux autres.

Bonne lecture !



Actualités

DE LA CHAMBRE

NOMINATIONS))) PUBLICATIONS))) CHIFFRES))) ZOOM SUR))) ÉVÉNEMENTS)))

ACCORD DE COOPÉRATION BILATÉRALE ENTRE LES NOTAIRES DE LA FRANCE ET DU QUÉBEC



Le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires du Québec ont signé le 15 mars dernier un accord ayant pour but de favoriser la coopération entre les notaires de France et du Québec, au bénéfice des citoyens.

La Convention de coopération cherche à faciliter et accélérer les démarches juridiques pour les Français vivant au Québec ainsi que pour les Québécois vivant en France. Elle permet aux notaires québécois de recevoir toute procuration authentique, ainsi que tout acte authentique qui ne nécessite pas la présence personnelle de la partie devant le notaire français ou les services consulaires. De la même façon, elle permet aux notaires français de recevoir toute procuration authentique nécessaire pour conclure un acte au Québec et d'agir à titre de notaire délégué pour recevoir la signature de l'une des parties à un acte reçu devant un notaire québécois.

La signature de cet accord est indispensable compte tenu de l'augmentation grandissante du nombre de ressortissants aux prises avec des difficultés juridiques et des actes juridiques transfrontaliers. Elle est également un prolongement naturel du lien de confiance qui unit les notaires de la France et du Québec.

FORUM ACCÈS JUSTICE

La Chambre des notaires est fière d'annoncer la nomination récente de son président, **M^e François Bibeau**, à titre de **président du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale** pour un mandat de deux ans. Plus d'une trentaine d'organisations québécoises participent à ce forum ayant pour but de favoriser une meilleure concertation des efforts de tous les intervenants en matière de justice civile et familiale, et d'identifier de nouvelles mesures nécessaires et adaptées aux besoins des citoyens québécois.



Quelques-uns des 125 candidats à la profession qui sont en voie de terminer le programme de formation professionnelle, en compagnie de **M^e Johanne Gauthier** (deuxième rangée, en rose) dans le cadre du cours *Gestion de bureau et mise en marché des services professionnels* (module 2). Les assermentations auront lieu les 25 et 30 avril à Montréal et à Québec.

Bienvenue aux futur(e)s notaires !

Actualités DE LA CHAMBRE

NOMINATIONS))) PUBLICATIONS))) CHIFFRES))) ZOOM SUR))) ÉVÉNEMENTS)))

ACTE NOTARIÉ TECHNOLOGIQUE PRÉCONSULTATION DES MEMBRES

En septembre dernier, Émergence sondait les notaires afin de recueillir leur point de vue sur l'acte notarié technologique. Voici quelques données intéressantes.

PORTRAIT DES RÉPONDANTS

Le portrait des 500 notaires répondants correspond bien au profil actuel de la profession :

- 66 % de femmes (moyenne d'âge 43 ans)
- 34 % d'hommes (moyenne d'âge 52 ans)
- 81 % pratiquent au sein d'une étude

À FORTE MAJORITÉ

- ❖ **88 %** des répondants se disent enclins à recevoir des actes en minutes sur support technologique.
- ❖ **90 %** sont prêts à offrir à leurs clients un outil pour signer un acte notarié sur support technologique, et 82 % croient que leurs clients sont prêts à délaisser le stylo.
- ❖ **84 %** sont d'avis que la tenue des répertoires et index exclusivement sur support technologique faciliterait leur travail, citant les avantages liés à l'espace, aux coûts, à l'efficacité et à la sécurité.
- ❖ **84 %** se disent ouverts à numériser l'ensemble de leur patrimoine notarial (actes papier) à un coût raisonnable, c'est-à-dire équivalent ou inférieur au coût actuel de conservation et de gestion du papier.

Parmi les craintes les plus souvent citées : les investissements pour le notaire (coûts, matériel, effort), la sécurité et l'accessibilité (notamment en cas de panne), la confidentialité (gestion des accès) et l'adaptation aux nouvelles façons de faire.

CE QUE LES NOTAIRES NOUS ONT DIT :

Numériser tout le passé ou seulement une partie ?

« Cela dépendrait du prix et des avantages (du rendement), de même que de la fiabilité et de la stabilité de cette technologie. »

Formation ? Oui !

« Idéalement, la formation ne serait pas que théorique, mais aussi pratique. Les adjoints et techniciens devraient avoir accès à la même formation que les notaires. »

VIRAGE NUMÉRIQUE OBLIGATOIRE OU VOLONTAIRE ?

Sur la question d'adopter la réception des actes notariés en minute sur support technologique, 49,13 % des répondants sont d'avis que la Chambre devrait privilégier une transition sur une base obligatoire, 41,09 % sur une base volontaire, et 5,22 % suggèrent une autre approche (transition progressive ou hybride).

DÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU RÈGLEMENT OU AVEC UN DÉLAI ?

La plus forte proportion estime qu'un délai de un à trois ans serait raisonnable pour permettre à tous de s'adapter.

Les résultats complets sont accessibles sur l'Inforoute notariale sous le menu Services aux membres / Services offerts / Émergence - Programme de transformation numérique

À VENIR CERTIFICAT DE RECHERCHE TESTAMENTAIRE ET DE MANDAT SUR SUPPORT TECHNOLOGIQUE ET PAPIER

Surveillez l'infolettre
Minute pour plus
d'information !

NOUVEAUTÉ

Modernisation de la recherche par les notaires et de l'obtention du certificat de recherche testamentaire et de mandat

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS :

- Formulaire de demande de recherche par les notaires plus convivial
- Délai de traitement optimisé
- Certificat de recherche sur support technologique
- Réception du certificat accélérée, voire instantanée



Paged'histoire

À travers quinze histoires, découvrez à quel point le notariat a touché tous les aspects de la vie québécoise au fil des siècles. Voici une première page d'histoire sur le thème **LA PAIX D'ESPRIT POUR MOI**.

❖ ÉQUIPE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE, en collaboration avec la direction clientèles et communications

Je soussigné Abraham Caron, Journalier, le Jaffrey, dans l'état de N.H. États-Unis, l'indique notaire par les présentes mon frère Adélard Caron cultivateur de St Jean Port Joli dans le comté de l'Islet à vendre pour moi et mon non à Joe-Octave Morin, marchand de bois de St Jean Port Joli nudit la propriété ci-après décrite savoir: une terre située sur le second rang de St Aubert ayant pour arpent de front sur le profondeur du rang bornée au Nord par le premier rang au Sud par le canton Roumier à l'Est par terre de Pierre et à l'Ouest par Hémphreille Dubé, avec la cabane à sucre et tous les présents de sucrerie qui s'y trouvent ainsi comme sous le numéro Trois cent trente-sept (337) du cadastre officiel de St Aubert; cette vente devant être faite pour le prix et somme de deux mille piastres payables 800,00 au 1er Sept 1917 et 1000,00 au 1er Sept de chaque année avec intérêts de 5% jusqu'à parfait paiement.

Aux effets ci-dessus je l'autorise à signer pour moi et au non mon tout entier qui seront nécessaires à brucher la vente de vente ou partie d'iceux et à donner du tout bon et valable quittance promettant avoir le tout pour scrupule et de renfermer si besoin en est.

Et j'ai signé à St-Jean Jaffrey N.H. le deux Mars 1917 en présence des témoins ci-dessous.

(Signé) Abraham Caron
Témoin Joseph Morin
Signé en présence de moi (Signé) Louis Dourigier
(Signé) Adélard Caron
* S.O. Morin
* P.K. Denis R.P.
(Vraie copie)



1 ACTE NOTARIÉ : PROCURATION POUR VENDRE UNE TERRE, 1917, M^c F.-X. DENIS

En 1917, Abraham Caron, journalier au New Hampshire, autorise son frère Adélard à vendre sa terre de Saint-Jean-Port-Joli au marchand de bois Joseph Octave Morin. La terre comprend une cabane à sucre et ses « gréments de sucrerie » (le matériel nécessaire à la production de sirop d'érable).

Derrière le langage fleuri de cet acte notarié se cache l'histoire de l'exode des Canadiens français partis tenter leur chance aux États-Unis. C'est le manque de terres arables au Québec et les nouveaux emplois créés au sud de la frontière grâce à la révolution industrielle qui les poussèrent à s'exiler par milliers pour travailler, pour la plupart, dans les filatures de coton. On estime à 900 000 le nombre de Canadiens français à s'être établis en Nouvelle-Angleterre à l'époque.

De 1840 à 1930, c'est chaque année de 5 % à 10 % de la population du Québec qui y immigra. Aujourd'hui, leurs descendants ne parlent plus français mais portent encore un patronyme francophone.

2 TRAVAILLEURS CANADIENS-FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS

Ces photos, provenant de la Library of Congress, font partie d'un fonds documentaire portant sur le travail des enfants. Aux États-Unis, vers 1880, un enfant sur six travaillait, accomplissant des tâches répétitives dans des conditions misérables, jusqu'à dix heures par jour. Ce n'est qu'en 1938 que le travail pour les moins de 16 ans y fut aboli.



Vous pouvez visiter les trois vitrines du **Musée notarial** installé de façon permanente dans les salles donnant sur la rue au **rez-de-chaussée des bureaux de la Chambre des notaires**.

Credits : 1. F.X. Denis, Procuration Mons. Abraham Caron à Mons. Adélard Caron son frère (1^{re} copie), 1917 © CNQ DCK 92615. - 2. Lewis Wickes Hine, 1911, Library of Congress, Prints & Photographs Division, National Child Labor Committee Collection, LC-DIG-nclc-02379. / Lewis Wickes Hine, 1909, Library of Congress, Prints & Photographs Division, National Child Labor Committee Collection, LC-DIG-nclc-01730.



Droit international

TOUT UN MONDE À EXPLORER

VOUS PENSEZ QUE LA PRATIQUE NOTARIALE EST CONFINÉE AUX FRONTIÈRES DE LA PROVINCE ? DÉTROMPEZ-VOUS. PLUSIEURS NOTAIRES ONT DÉPLOYÉ LEURS AILES ET SE SONT ORIENTÉS VERS L'INTERNATIONAL. VOICI QUELQUES EXEMPLES INSPIRANTS.

◆ EMMANUELLE GRIL, journaliste

Après son stage, M^e Samantha Spinelli a d'abord travaillé dans une étude notariale de Montréal où sa pratique était essentiellement traditionnelle. « Je faisais du droit immobilier, du droit successoral..., mais il me manquait quelque chose. J'accompagnais les clients, alors que j'aurais voulu les suivre dans leurs affaires », se souvient-elle. Aussi, lorsqu'elle a vu passer une offre d'emploi de conseillère juridique mondiale pour la division sportive de Tarkett, une multinationale française spécialisée dans les revêtements de sol, elle n'a pas hésité.

Depuis un an, sa vie professionnelle a radicalement changé. « Mes journées ne sont jamais les mêmes. Je peux avoir à m'occuper d'une acquisition d'équipements aux États-Unis, d'un *joint venture* en Chine, de gouvernance d'entreprise en Europe... Le notaire est le maître des contrats, et j'en prépare énormément : contrats de fourniture, d'achat, de vente, etc. », énumère-t-elle. Les défis ne manquent pas dans sa pratique et elle doit jongler avec le droit de plusieurs pays. « Heureusement, nous avons recours à des juristes à l'externe : notaires et avocats en Italie, en Chine, en France, etc. J'apprends beaucoup dans ces échanges avec mes confrères », dit-elle, soulignant que son rôle est très valorisant. « Peu de notaires au Québec font ce que je fais. On n'en trouve pas assez souvent dans le domaine des affaires. Il faut avoir l'esprit ouvert et se lancer ! » dit-elle.

NOTAIRES VOYAGEURS

Même si elle ne travaille pas pour le compte d'une multinationale, M^e Rosmeri Otoya Celis exerce aussi à l'international. Originnaire du Pérou où elle était avocate, elle est arrivée au Québec en 2005. Elle a alors choisi de s'orienter vers une pratique non



contentieuse, axée sur l'entente et le service au client. Pour savoir quelles démarches elle devait entreprendre, elle a contacté la Chambre des notaires. Elle a obtenu son titre en 2009.

M^e Otoya Celis a des clients issus de nombreux pays, aussi bien d'origine latino-américaine qu'européenne, et pratique tant en droit civil que commercial. « Par exemple, je peux aider une entreprise d'ici qui veut faire des affaires en Amérique latine, rédiger un contrat de mariage, etc. C'est très varié. Et lorsqu'il me manque des connaissances, je fais appel à des confrères qui sont spécialisés », dit-elle. Elle ajoute que le fait d'être représentante de la Chambre des notaires à l'Union internationale du notariat est un atout. « Cela me donne l'occasion de rencontrer des collègues des quatre coins du monde. Ça me permet également de rester au courant de l'actualité juridique et de tenir mes connaissances à jour », dit-elle.



« Mes journées ne sont jamais les mêmes. Je peux avoir à m'occuper d'une acquisition d'équipements aux États-Unis, d'un *joint venture* en Chine, de gouvernance d'entreprise en Europe... »

M^e SAMANTHA SPINELLI



M^e Chapuis traite des dossiers impliquant un aspect international.

« En ce moment, je m'occupe d'une offre d'achat sur un immeuble en Slovénie. Les propriétaires vivent au Québec et souhaitent vendre cette propriété qu'ils ont reçue en héritage. »

À CHEVAL SUR DEUX CONTINENTS

La notaire française Nathalie Chapuis, diplômée de l'Université de Lyon, est venue s'installer au Québec au début des années 2000 après avoir pratiqué quelques années dans son pays d'origine puis fait un détour par Chicago. Assermentée en 2006, elle a effectué son stage puis a été embauchée à l'étude du notaire Stéphane Larose, située au centre-ville de Montréal. Celui-ci venait d'obtenir une maîtrise en fiscalité et s'intéressait tout particulièrement aux relations transfrontalières dans ce domaine. Leurs expertises respectives se complètent et

rapidement, la clientèle, française mais aussi de partout dans le monde, vient les consulter.

M^e Chapuis traite des dossiers impliquant un aspect international. « Par exemple, un règlement successoral, une planification successorale, un contrat de mariage, etc. En ce moment, je m'occupe d'une offre d'achat sur un immeuble en Slovénie. Les propriétaires vivent au Québec et souhaitent vendre cette propriété qu'ils ont reçue en héritage », illustre-t-elle. Les questions légales sont souvent complexes, à cheval sur deux continents, et elle doit faire l'interface avec des confrères d'autres pays.



Son expertise pointue est complétée par celle de M^e Larose, qui lui s'attache aux aspects fiscaux des dossiers. Pour parfaire ses connaissances, en plus de sa maîtrise, le notaire a étudié les bases de la fiscalité et du droit successoral français. Il doit aussi être bien au fait des différentes conventions fiscales entre pays, qui permettent notamment d'éviter la double imposition sur un revenu. « Il faut avoir de bons réflexes et travailler en équipe avec des notaires et fiscalistes français. Ensemble, on cherche des solutions », explique-t-il.

CONSERVER SON TITRE



En 10 ans, M^e Sylvie Pelletier a vu bien du pays. Tunisie, Singapour, Kenya... Celle qui est aujourd'hui gestionnaire du programme de migration à Immigration,

Réfugiés et Citoyenneté Canada au haut-commissariat du Canada au Sri Lanka n'exerce pas en tant que notaire, mais elle a conservé son titre. « Même si je ne pratique pas, il est très important à mes yeux, non seulement parce que j'ai consacré beaucoup d'efforts à l'obtenir, mais aussi parce qu'on ne sait jamais où la vie nous mènera, dit-elle. D'ailleurs, la fonction

publique fédérale offre des possibilités d'emploi aux juristes, alors je préfère conserver toutes les options ouvertes. »

Comment est-elle passée du notariat à la diplomatie ? Après avoir effectué son stage dans une étude notariale, elle a suivi son conjoint à Toronto où il venait d'être muté. Ne pouvant pratiquer en tant que notaire en Ontario, elle décide de se joindre à la fonction publique. « J'ai occupé des postes en droit administratif comme agent chargé de la revendication du statut de réfugié à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ainsi que d'agent d'audiences pour le ministère de l'Immigration. Puis, lorsque j'ai appris

qu'il existait des possibilités de travailler à l'international, j'ai présenté ma candidature. Aujourd'hui, j'en suis à ma dixième année dans une mission canadienne à l'étranger », raconte-t-elle.

Ses connaissances juridiques lui sont d'ailleurs très utiles dans son poste actuel. Ainsi, elle doit se tenir à la pointe de la législation et de la jurisprudence canadienne et internationale en lien avec le programme de migration. « Ma formation en médiation et règlement des différends m'aide également à résoudre des problèmes touchant parfois des partenaires internationaux et des gouvernements étrangers », ajoute-t-elle.



« Au début de ma pratique, je me situais plutôt dans les secteurs traditionnels du notariat, mais j'ai rapidement compris l'importance de me spécialiser. »

M^e SIMON DUCHAÎNE

Un solide réseau est donc essentiel, mais aussi la formation continue en droit international et en droit fiscal, pour assurer une mise à jour constante des connaissances. « Le gros défi est de garder le fil. Ce domaine évolue constamment, et il existe peu de doctrine. Qui plus est, le Canada a un système bijuridique. On doit donc débroussailler et faire du droit fiscal comparé, ce qui n'est pas simple... Mais c'est extrêmement stimulant sur le plan intellectuel », dit-il.

DROIT DE L'IMMIGRATION

Certains notaires ont pour leur part choisi de s'orienter vers le droit de l'immigration. C'est le cas de M^e Simon Duchaine, qui siège au conseil d'administration de la Chambre des notaires et exerce sa profession à Gatineau. « Au début de ma pratique, je me situais plutôt dans les secteurs traditionnels du notariat, mais j'ai rapidement compris l'importance de me spécialiser. Par la suite, j'ai rencontré ma conjointe qui est d'origine française et qui terminait des études supérieures au Canada. Elle vivait des obstacles dans sa demande de résidence permanente, et je me suis plongé dans son dossier », se souvient-il. Au même moment, des

confrères de Montréal ayant besoin de faire authentifier des documents pour leurs clients étrangers aux ambassades et à Affaires mondiales Canada, à Ottawa, ont eu recours à ses services. « C'est ainsi que tout s'est enclenché. J'ai vu les débouchés possibles en droit de l'immigration. J'ai parfait mes connaissances et développé des outils de travail, puis je me suis lancé. Aujourd'hui, je fais partie du cabinet Réseau notaires, qui regroupe des notaires et des fiscalistes, et nous travaillons souvent en étroite collaboration sur les dossiers », explique M^e Duchaine.

Les cas qu'il traite sont variés : depuis le résident temporaire qui souhaite obtenir la résidence permanente, jusqu'aux résidents canadiens qui désirent faire venir leur famille ici. « Le système d'immigration au Québec est plus complexe que celui des autres provinces, ce qui constitue une importante difficulté. Aux termes d'un accord conclu entre le Canada et le Québec, la province dispose d'une responsabilité exclusive dans la sélection de ses immigrants. On multiplie donc les procédures nécessaires, puisqu'il faut

d'abord obtenir un certificat de sélection ou un certificat d'acceptation du Québec avant de pouvoir déposer leur demande auprès du gouvernement fédéral », indique M^e Duchaine. Par conséquent, le notaire doit parfois démêler des situations kafkaïennes, notamment parce que le processus d'obtention de résidence peut être allongé considérablement. « La pratique comporte un aspect humain important. Il faut avoir de l'empathie, savoir rassurer. Les clients peuvent vivre dans l'incertitude pendant de longs mois, certains risquent d'être expulsés, d'autres ont tout sacrifié pour venir s'établir au Canada... Réussir à avoir un effet positif dans leur vie est la source d'un grand sentiment d'accomplissement », dit-il.

OUTIL PRATIQUE !

Le 29 janvier dernier
entraient en application de
nouveaux règlements européens
sur les régimes matrimoniaux
et les partenariats enregistrés
(p. ex. le PACS). Pour connaître
les droits et les devoirs
des conjoints dans les 28 pays
de l'UE, un site pratique
des notaires d'Europe :
www.couples-europe.eu



« Beaucoup de Français achètent en Mauricie.

Ils aiment les grands espaces. [...] Mais certains y perdaient leur investissement, en revendant leur propriété à perte, faute d'avoir obtenu leur résidence au Québec. »

M^e LUCIE BOURBEAU

On pourrait croire que le droit de l'immigration concerne peu M^e Lucie Bourbeau, qui pratique surtout à Shawinigan mais aussi dans la grande région de Montréal. Et pourtant... « Beaucoup de Français achètent en Mauricie. Ils aiment les grands espaces », dit-elle. Elle explique que pour elle, le déclic s'est fait en 2013, lorsqu'elle a réalisé que plusieurs d'entre eux souhaitaient immigrer ici mais sans trop savoir comment procéder. Certains y perdaient leur investissement, acquérant une propriété et la revendant à perte, faute d'avoir obtenu leur résidence au Québec.

Depuis 2013, elle va régulièrement à Paris, où elle a noué des liens d'affaires avec des notaires qui agissent aussi comme courtiers immobiliers. Depuis, ils s'adressent mutuellement des clients. « Le plus gros défi pour les Européens est de frapper aux bonnes portes pour immigrer et investir, et c'est sur ce plan que je les aide », explique-t-elle. Pour compléter son offre de services, M^e Bourbeau

a aussi obtenu son permis de courtier immobilier.

DROIT DE L'IMMIGRATION: LA FORMATION EST LE NERF DE LA GUERRE

M^e Hugues Langlais est avocat et pratique essentiellement en droit de l'immigration et de la citoyenneté. Il donne régulièrement de la formation dans ce domaine, y compris pour les membres de la Chambre des notaires.

Selon lui, le nerf de la guerre en matière de droit de l'immigration, c'est la formation. « Ce type de droit n'est pas enseigné dans les facultés de droit ni à l'École du Barreau, alors il n'est pas facile de trouver des cours dans ce domaine », indique M^e Langlais. Le grand défi est aussi de garder ses connaissances à jour dans un domaine qui connaît une évolution constante. « Ce secteur du droit administratif se calque sur la politique, autant fédérale que provinciale. À cela s'ajoutent toutes les modifications aux lois et règlements qui interviennent à la vitesse grand V », affirme-t-il. Même

si depuis trois ans on connaît une certaine accalmie, de 2004 à 2015, les changements étaient presque quotidiens, indique M^e Langlais.

Son conseil aux notaires et aux juristes en général qui souhaiteraient se diriger vers le droit de l'immigration ? « Se former ! On ne peut pas apprendre sur le tas, affirme-t-il. Certes, c'est du droit administratif, mais c'est aussi de la gestion de programmes mis en place par les administrations fédérale et provinciale. Il faut connaître les méandres de la loi. » ●

Rappel formation

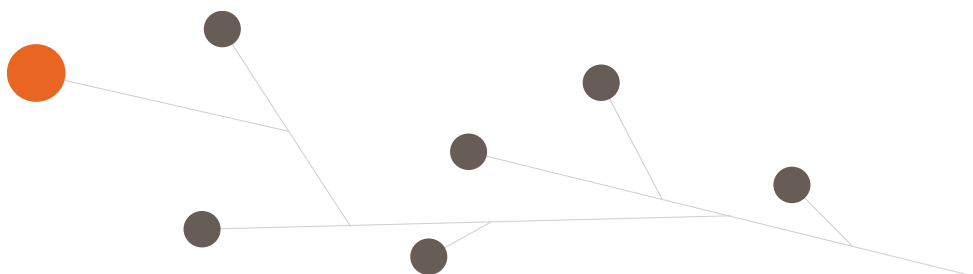
DISPONIBLE EN WEBDIFFUSION (INFOROUTE NOTARIALE/FORMATION) :
Les outils pour déterminer les pouvoirs d'une personne sur ses biens dans un contexte de droit international privé,
par M^e Martine Lachance,
notaire et professeure retraitée,
novembre 2016

Chef de file de l'information juridique, Thomson Reuters conçoit des produits et services pleinement adaptés à la réalité notariale contemporaine. Alors que nos auteurs et collaborateurs exceptionnels décortiquent pour vous la législation en vigueur, nos outils technologiques conviviaux vous permettent d'aller de l'avant dans une industrie en pleine transformation.

www.marquedor.com
www.editionsyvonblais.com



THOMSON REUTERS®



Cultivez votre pratique

ÉDITIONS YVON BLAIS

Droit immobilier

M^e Pierre Duchaine offrira une formation très attendue sur l'examen des titres en mai prochain. De plus, M^e Bryan-Éric Lane est de retour avec sa formation consacrée aux règles et notions applicables en matière de vices cachés et propose également plusieurs webinaires sur le sujet.

Avez-vous les nouvelles éditions des ouvrages *La publicité des droits*, 6^e édition et *Biens et propriété*, 8^e édition ? Ces ouvrages vous seront fort utiles ces prochaines semaines alors que les transactions immobilières vous occuperont pleinement !



Droit des successions

Deux formations de M^e Michel Beauchamp à voir ce printemps : *La rédaction d'un testament : pour éviter que la volonté se transforme en cadeau empoisonné !* et le webinaire *Jurisprudence récente en matière de testaments et de successions 2019*. Inscrivez-vous sans tarder !

Droit des sociétés

Parce que nous savons que vous l'appréciez autant que nous, M^e Marc Guénette sera présent en salle et sur vos écrans dans les prochaines semaines pour vous présenter diverses formations en droit des sociétés. M^e Jasmin Nicol et M^e Valérie Ménard compléteront notre riche offre de formations dans ce domaine.

Conflits sans frontières

La théorie du Cercle du conflit



PAR
M^e CHRISTIAN
CRITES



Notaire responsable de la section Prévention et règlement des différends au sein de l'étude Gagné Isabelle Patry Laflamme & associés, notaires SENCRL à Gatineau, affiliée au réseau PME INTER Notaires au Québec.

M^e Crites est également président du cercle de l'Outaouais de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).

La règle de droit est un outil diagnostique de conflits certainement très utile, mais qui s'avère souvent décevante pour le client. En s'intéressant aux différentes sources d'un conflit, le notaire pourrait être en mesure de déceler les besoins et les intérêts à satisfaire et de proposer des solutions susceptibles d'offrir une résolution juste et acceptable pour chacune des parties impliquées. La théorie du Cercle du conflit est un outil diagnostique méconnu et fort utile pour aller au-delà des frontières qu'élucubrent les juristes.

Le Cercle du conflit a été présenté pour la première fois en 1986 par Christopher Moore, médiateur et auteur d'un ouvrage intitulé *The Mediation Process*. À l'origine, cet outil a été conceptualisé pour aider les médiateurs à identifier le fondement d'un conflit et en favoriser la résolution. De nos jours, plusieurs négociateurs disent l'utiliser pour préparer leurs négociations. Initialement divisé en cinq composantes, en ajoutant les intérêts, le cercle illustre plutôt six sources potentielles de conflit.

VALEURS

Les valeurs auxquelles adhèrent les parties au conflit sont généralement intimement liées aux croyances religieuses, à l'éthique et à la moralité. Les conflits de valeurs tendent à être très vifs et personnels. Ils sont courants entre copropriétaires divisés. En effet, la copropriété divisée représente un milieu de vie où se côtoient des individus issus de différents milieux et cultures. Il en résulte une coexistence obligée qui favorise l'émergence de conflits fondés sur les valeurs et les convictions.

RELATIONS

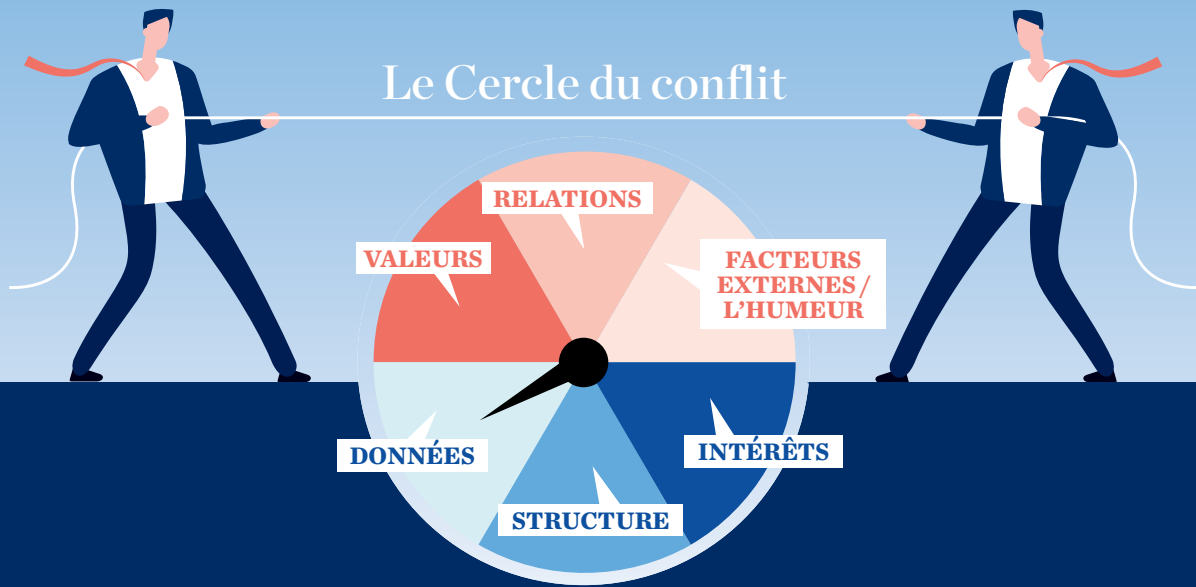
Les mauvaises relations passées constituent des expériences négatives susceptibles de contribuer à envenimer un différend. Les conflits successoraux sont souvent générés par ces mauvaises expériences qui ont forgé les relations familiales. Tel est le cas des héritiers qui perçoivent comme injuste une décision administrative prise de bonne foi par le liquidateur. Ils assimilent cette décision à une attaque non provoquée et peuvent alors exercer des représailles contre le liquidateur conduisant à une escalade et à un conflit sans fin.

FACTEURS EXTERNES/ L'HUMEUR

Ces sources de conflit entrent en jeu lorsque des facteurs qui ne font pas directement partie du contexte causent ou aggravent une situation difficile. Le messenger qui est dans l'impossibilité de livrer un colis en raison d'un bouchon de circulation est un exemple d'une circonstance externe. Le notaire en droit de la famille qui conseille un client dans la gestion de sa séparation, alors qu'il est lui-même impliqué dans une procédure de même nature, est un exemple de source relative à l'humeur.

DONNÉES

Des données incomplètes, incorrectes ou superflues peuvent engendrer un conflit d'information, de même qu'une mauvaise interprétation de cette information. Tel est le cas de l'acheteur qui, en découvrant des anomalies dans sa nouvelle propriété, aura tendance à conclure rapidement à l'existence d'un vice caché par le vendeur. Une information incorrecte ou incomplète mène certains acheteurs à intenter des procédures judiciaires trop souvent mal fondées.



*Pour le notaire,
l'objectif est
d'aider les
parties à rester
dans la moitié
inférieure
du cercle.
Cette stratégie
permet de
progresser plus
facilement vers
la résolution et
ainsi d'éviter
l'escalade.*

STRUCTURE

Les sources de conflits de nature structurelle comprennent trois catégories : les problèmes de ressources limitées, les problèmes d'autorité et les problèmes de structure organisationnelle.

1 Ressources limitées – Le simple fait de disposer de ressources limitées peut représenter une source de conflit. Prenons comme exemple la situation où votre personnel n'arrive pas à exécuter les tâches demandées selon l'échéancier en raison du manque de ressources disponibles.

2 Autorité – Des problèmes d'autorité surviennent lorsque des personnes tentent de résoudre un problème sans détenir de pouvoir décisionnel. Pour illustrer cette catégorie, les notaires en droit immobilier pourraient témoigner des problèmes d'autorité vécus avec certaines institutions financières.

3 Structure organisationnelle – Un conflit organisationnel apparaît lorsque différents services ou différentes personnes doivent travailler ensemble, tout en ayant des priorités divergentes. Dans le milieu municipal par exemple, la réalisation du projet de construction d'un citoyen peut s'avérer une expérience comparable à la situation illustrée dans *Les douze travaux d'Astérix*, où ce dernier doit obtenir le laissez-passer A38!

INTÉRÊTS

L'identification des besoins, des désirs et des peurs des parties en lien avec le conflit est essentielle pour comprendre leurs positions. Cerner et comprendre les intérêts des intervenants permet au notaire d'élaborer des options de règlement susceptibles de favoriser la résolution du conflit.

L'importance de connaître la ou les sources d'un conflit

Le Cercle du conflit donne au notaire des indications sur ce qu'il faut faire pour éliminer les barrières à la résolution d'un conflit. Le cercle est divisé en deux parties : la moitié supérieure, représentée par les valeurs, les relations et les facteurs externes ou l'humeur ; et la moitié inférieure, représentée par les données, la structure et les intérêts.

Pour le notaire, l'objectif est d'aider les parties à rester dans la moitié inférieure du cercle. Cette stratégie permet de progresser plus facilement vers la résolution et ainsi d'éviter l'escalade. La partie supérieure du cercle représente des conflits que le notaire ne peut pas directement résoudre. C'est pourquoi cette théorie incite les juristes de l'entente à centrer le conflit sur la partie inférieure du cercle, afin de promouvoir un travail collaboratif et, ainsi, favoriser un règlement juste et satisfaisant pour tous. ●

Modifications à la déclaration de copropriété BONNES PRATIQUES

AU FIL DU TEMPS, IL EST PROBABLE QUE DES CHANGEMENTS DEVRONT ÊTRE APPORTÉS À UNE DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ INSCRITE AU REGISTRE FONCIER AFIN DE MIEUX L'ADAPTER À LA VIE DE LA COPROPRIÉTÉ. CES MODIFICATIONS NÉCESSITENT L'ACCORD DES COPROPRIÉTAIRES SELON LES RÈGLES PRÉVUES AU CODE CIVIL ET À LA DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ.

✦ M^e MARIE-JOSÉE DESJARDINS, notaire



C'est en assemblée des copropriétaires que les décisions relatives aux modifications envisagées seront votées et adoptées. La modification soumise à l'assemblée des copropriétaires doit être inscrite à l'ordre du jour envoyé aux copropriétaires selon les formalités prévues à la déclaration de copropriété.

En fonction de la nature de la modification, les règles d'adoption sont différentes :

DOUBLE MAJORITÉ

Toute modification à l'acte constitutif qui ne change pas la destination de l'immeuble ou toute modification à l'état descriptif des fractions devra d'abord être adoptée par les copropriétaires, à la double majorité, soit en obtenant le vote favorable de la majorité de tous les copropriétaires

(50 % + 1) représentant les trois quarts des voix de tous les copropriétaires (art. 1097 C.c.Q.).

MAJORITÉ SIMPLE

Toute modification touchant le règlement de l'immeuble devra faire l'objet d'un nouveau règlement adopté par les copropriétaires par vote à majorité simple, soit à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés à l'assemblée (art. 1096 C.c.Q.). Ce règlement sera ensuite déposé dans les registres internes du syndicat de la copropriété.

EXCEPTION

Si la modification a pour effet de changer la destination de l'immeuble, il faudra alors obtenir le vote favorable des trois quarts de tous les copropriétaires, représentant 90 % des voix de tous les copropriétaires, et ce, peu importe la partie de la déclaration de copropriété visée par la modification (art. 1098 C.c.Q.).

Acte de modification



Une fois la modification adoptée, elle sera consignée. Les modifications à la déclaration de copropriété apportées à l'acte constitutif ainsi qu'à l'état descriptif des fractions doivent être faites par acte notarié et en minute, en plus d'être publiées au registre foncier (art. 1059 C.c.Q.). Cet acte de modification doit être signé par le syndicat de la copropriété, par son représentant autorisé suite à une assemblée du conseil d'administration. Les copropriétaires n'ont donc pas à comparaître à l'acte de modification. Les copropriétaires individuels n'ont pas le droit de faire des modifications; ils n'ont qu'un droit de vote à l'assemblée des copropriétaires.

Signature de la modification



Le syndicat doit absolument signer la modification. Cependant, le notaire doit obtenir et indiquer dans la comparution du syndicat la preuve que l'assemblée des copropriétaires nécessaire a eu lieu et que la modification demandée a été votée et adoptée selon la majorité requise par la loi. Il y aura lieu d'annexer le procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires relatant l'adoption de la modification. Ce procès-verbal, ainsi que celui du conseil d'administration

LA DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ

Elle contient trois parties (art. 1052 C.c.Q.) :

- L'ACTE CONSTITUTIF (art. 1053 C.c.Q.)
- LE RÈGLEMENT DE L'IMMEUBLE (art. 1054 C.c.Q.)
- L'ÉTAT DESCRIPTIF DES FRACTIONS (art. 1055 C.c.Q.)



Un acte de modification doit être signé par le syndicat des copropriétaires, par son représentant autorisé suite à une assemblée du conseil d'administration.

autorisant un représentant à signer pour le syndicat, devront être annexés à l'acte de modification, conformément à la *Loi sur le notariat*.

EXCEPTIONS

Il existe une exception lorsque la modification vise à déplacer les bornes entre deux parties privatives contiguës et qu'elle n'opère pas de changement au total des valeurs relatives des fractions concernées; la tenue d'une assemblée n'est pas nécessaire, puisque c'est la décision du syndicat sans l'assemblée (i.e. le conseil d'administration) qui est requise (art. 1100 C.c.Q.). Dans ce cas, l'acte de modification doit être accompagné des consentements des créanciers, des copropriétaires et du syndicat.

• Aussi, certains cas exigent la signature des copropriétaires. Ainsi, « **Est sans effet toute décision du syndicat** qui, à l'encontre de la

déclaration de copropriété, **impose au copropriétaire une modification à la valeur relative de sa fraction**, à la destination de sa partie privative ou à l'usage qu'il peut en faire. » (art. 1102 C.c.Q.) Dans ce cas, suite à l'adoption de la décision, l'acte de modification sera signé par le syndicat, mais il y aura lieu d'obtenir la signature des copropriétaires dont la valeur relative est modifiée. Il faudra apporter la preuve, dans l'acte, que ces personnes ont consenti. Une résolution écrite de tous les copropriétaires concernés par la modification sera suffisante comme preuve de leur consentement. Puisqu'un procès-verbal ne permet pas de déterminer si les copropriétaires concernés directement par la modification sont d'accord, il faudrait alors les faire intervenir à l'acte de modification.

• Cependant, toute modification ayant pour objet de changer la destination de l'immeuble, apportée aux déclarations de copropriété publiées avant 1994 et qui contiennent une disposition exigeant dans ce cas le vote unanime des copropriétaires, demeure applicable malgré l'art. 1101 C.c.Q. (art. 53 de la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil*)

EN SAVOIR PLUS

La complexe réalité de la copropriété propose des défis intéressants pour les notaires et leurs clients. Vous voulez en apprendre plus sur le sujet? Découvrez les ouvrages et dossiers de recherche disponibles gratuitement à la Bibliothèque notariale :

DOSSIERS

- La contestation d'une résolution de l'assemblée des copropriétaires pour l'exécution des travaux selon l'article 1097 du C.c.Q.
- La prohibition d'aliéner une partie d'une fraction de copropriété divise

ARTICLES ET OUVRAGES

- *Les pièges à éviter dans la pratique du droit de la copropriété divise*, Danie Couture (2014) 93 Bull. FARPCNQ 7
- *La copropriété divise*, Christine Gagnon, 4^e éd., Chapitre V – Les modifications à la déclaration de copropriété, p. 205-250
- *Le droit et la pratique de la copropriété divise examinés sous l'angle de la jurisprudence récente*, Christine Gagnon, (2017) 2 C.P. du N. 251, p. 272-274

Publication



Finalement, une fois signé, l'acte de modification à la déclaration de copropriété devra être

publié au registre foncier sous les numéros d'immatriculation des parties communes et des parties privatives si celles-ci sont directement touchées par la modification. Les modifications apportées au règlement de l'immeuble seront déposées dans les registres du syndicat et pourront faire l'objet d'un acte notarié, mais ne pourront être publiées, car il ne s'agit pas d'un droit admis à la publicité, à moins que l'acte modifie le règlement et une autre partie de la déclaration de copropriété. ●

STEP

Canada

CONSEILLER LES FAMILLES AU FIL DES GÉNÉRATIONS
ADVISING FAMILIES ACROSS GENERATIONS

Plus de 2600
membres

Plus de 750
étudiants
actuellement
inscrits

Nous formons des experts

DANS LE DOMAINE DES FIDUCIES ET DES SUCCESSIONS

Programmes de formation axés sur le droit civil :

Programme menant au diplôme

- Obtenez le droit de présenter une demande pour utiliser le titre TEP reconnu mondialement

Expertise en administration de fiducies et de successions pour les comptables, avocats, notaires, planificateurs financiers, spécialistes en assurances et administrateurs fiduciaires.

Programme de CETA

- Distinguez-vous des autres professionnels œuvrant dans le même domaine

Développement de carrière pour les agents de fiducie, administrateurs de successions et de fiducies, représentants des services bancaires aux particuliers et les adjoints administratifs qui travaillent dans le domaine des fiducies et des successions.

Pour plus d'information, visitez www.step.ca/fr | Communiquez avec nous à education@step.ca



Montréal, QC

1905-1200 avenue
McGill College

Hollywood, FL

200-4651
Sheridan Street

Droit en Floride

M^e David A. Altro

B.A., LL.L., J.D., D.D.N., FLC, TEP
Avocat de la Floride et notaire au Québec

Planification successorale É.-U. liée aux acquisitions

Aspects fiscaux liés aux ventes

Règlement des successions en Floride

Immigration aux États-Unis

www.altrolaw.com / daltro@altrolaw.com / 1.888.462.5876

ggbm

GAGNON · GIRARD
BEAULIEU · MATTE

avocats & avocates
société nominale

Nous pouvons
vous aider
à solutionner
les litiges de
vos clients

ggbm.ca

Pascal Girard, LL.B., LL.M.

Avocat

pgirard@ggbm.ca

Christine Beaulieu, LL.B.

Avocate

cbeaulieu@ggbm.ca

En droit de la personne :

- Conflits testamentaires ou de succession
- Tutelle, curatelle, inaptitude

En droit immobilier :

- Copropriété
- Vices cachés et de la construction
- Zonage agricole et municipal

Téléphone

418 681-0037

Télécopieur

418 681-0539

1535, chemin Sainte-Foy, bureau 301
Québec (Québec) G1S 2P1

Notaires anglophones

UNE CORDE DE PLUS À LEUR ARC

LA PROFESSION COMPTE PLUSIEURS MEMBRES DONT LA LANGUE MATERNELLE EST L'ANGLAIS. UN DÉFI ? PLUTÔT UN ATOUT POUR CES NOTAIRES QUI ATTIRENT UNE CLIENTÈLE EN GRANDE MAJORITÉ ANGLOPHONE.

✦ EMMANUELLE GRIL, journaliste

Lorsque M^e Heather Trott a commencé à pratiquer en 2009, sa clientèle était essentiellement francophone. « Mais de fil en aiguille, les gens se sont passé le mot, et je suis devenue la notaire de langue anglaise que les anglophones viennent consulter dans la région », dit celle dont l'étude se situe à Vaudreuil-Dorion. Même si de nombreux confrères et consœurs sont parfaitement bilingues, elle constate que les clients sont rassurés par le fait que l'anglais soit sa langue maternelle.

UNE PRÉSENCE RASSURANTE

Un avis que partage M^e Melissa Lauren Neuwald Noodelman, notaire à Montréal, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Car si beaucoup de francophones viennent la consulter,

elle remarque qu'elle a de plus en plus de demandes de la part d'anglophones. « Ils sont sécurisés parce que ma langue maternelle est l'anglais. Cela dit, j'ai fait mes études en français et j'ai donc appris toute la terminologie juridique dans cette langue. Je suis donc à l'aise des deux côtés », souligne-t-elle.

M^e Francine Lewis, notaire à L'Île-des-Sœurs, confirme que le bouche à oreille fonctionne bien et que la proportion anglophone de sa clientèle augmente progressivement. « Les gens apprécient particulièrement le fait que je comprenne bien l'anglais et que je puisse vulgariser l'information pour eux », dit-elle. En effet, les principes du droit civil ne sont pas toujours faciles à saisir pour des personnes issues d'un environnement de

common law. « C'est particulièrement vrai pour ceux qui viennent d'autres provinces ou de l'extérieur du Canada. Par exemple, je dois souvent leur expliquer la différence entre un *notary public* et un notaire, deux fonctions très différentes », illustre-t-elle. Autre cas type : alors qu'un seul notaire intervient lors d'une transaction immobilière, en dehors du Québec chaque partie aura son propre représentant. Autant de situations qui peuvent créer le doute et semer la confusion. « Il n'est pas rare que je propose à mes clients un



« En effet, les principes du droit civil ne sont pas toujours faciles à saisir pour des personnes issues d'un environnement de common law. »

M^e FRANCINE WILLIS

rendez-vous supplémentaire pour tirer tout ça au clair. Je le fais fréquemment avec les ressortissants américains ou d'autres provinces canadiennes », précise-t-elle.

DES DÉFIS...

Le défi numéro un pour les notaires anglophones selon M^e Trott ? Il est plus difficile de trouver des documents en anglais pour les cas qui sortent de l'ordinaire. Dès lors, elle doit faire traduire la version française. De plus, certains documents officiels ne sont disponibles que dans la langue de

Molière, mentionne M^e Lewis. « Par exemple, le certificat de localisation dans le cadre d'une transaction immobilière est majoritairement établi en français. Si le client ne peut pas lire le français, on peut avoir des problèmes de compréhension. » Il arrive également que des expressions spécifiques et bien implantées dans le vocabulaire juridique causent des difficultés. « Autrefois, on utilisait l'expression *jointly and severally liable*, mais aujourd'hui on parle plutôt de *solidarily liable*. Cela a changé lorsque le nouveau Code civil



« Autrefois, on utilisait l'expression *jointly and severally liable*, mais aujourd'hui on parle plutôt de *solidarily liable*. Cela a changé lorsque le nouveau Code civil est entré en vigueur. Certains clients ne les connaissent pas et je dois leur expliquer la distinction. »



M^e WILLIAM MALKINSON

est entré en vigueur. Certains clients ne connaissent pas ces termes et je dois leur expliquer la distinction », indique M^e William Malkinson, notaire dans le centre-ville de Montréal. Il précise que la traduction en anglais de certains articles du Code civil laisse aussi parfois à désirer. « C'est la même chose dans certains actes, les hypothèques notamment. Par conséquent, il est préférable de lire la version française pour bien saisir toutes les subtilités », estime-t-il, ajoutant que le notariat est une profession où la précision et l'exactitude sont de rigueur. « On ne peut pas être flou ou ambigu, il faut impérativement utiliser les bons mots. C'est la raison pour laquelle je commence toujours par prendre connaissance de la version française avant de lire l'anglaise », dit-il.

... ET DES ATOUTS

Même si la pratique des notaires anglophones dans une société francophone et civiliste comporte

quelques embûches – minimales selon les principaux intéressés –, il reste que les avantages l'emportent. « Je me positionne très bien auprès des deux clientèles, aussi bien francophone qu'anglophone », estime M^e Lewis.

« Je suis en mesure de bien communiquer dans les deux langues; c'est une corde de plus à mon arc. Je peux parler français avec les autorités québécoises, et anglais avec celles situées en dehors de la province », ajoute pour sa part M^e Neuwald Noodelman.

Aux yeux de M^e Trott, le fait d'être anglophone est résolument un atout. « Dans notre profession, il y a une grande part d'humain. Il faut parfois soutenir les gens qui se trouvent dans des situations difficiles. C'est encore mieux de pouvoir le faire dans leur langue. Somme toute, cela m'amène davantage de clients et j'ai moins de compétition de la part de mes confrères! », conclut-elle. ●

Brèves JURIDIQUES

NOMINATIONS))) PUBLICATIONS))) CHIFFRES))) ZOOM SUR))) ACTUALITÉS)))



PROJET DE LOI C-78 : DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES SUR LE DIVORCE À PRÉVOIR

Présenté à la Chambre des communes en mai 2018, le projet de loi fédéral C-78 viendra considérablement changer les règles en matière de divorce.

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT AU CŒUR DES DÉCISIONS DU TRIBUNAL

Le projet de loi vient placer l'intérêt de l'enfant au cœur des décisions que rendront les tribunaux lors d'un divorce. Par exemple, ces derniers devront tenir compte de l'existence de violence familiale lorsqu'ils rendront jugement, élément qui n'était jusqu'alors pas explicitement inclus dans le libellé de la loi. De nouvelles règles concernant le déménagement important d'un des parents ainsi que les responsabilités décisionnelles de

ces derniers quant au bien-être de l'enfant sont aussi contenues dans le projet de loi.

UNE OUVERTURE AU DROIT PRÉVENTIF

Le projet de loi fait aussi une plus grande place aux mécanismes de règlement des différends familiaux. Ainsi, les conseillers juridiques mandatés pour un dossier de divorce auront désormais l'obligation d'encourager les parties à recourir à ces mécanismes et non simplement de discuter de cette avenue.

Vous pouvez consulter le mémoire déposé par la Chambre des notaires au www.cnq.org et le projet de loi sur le site du Comité permanent de la justice et des droits de la personne au www.parl.ca/LegisInfo.

DE NOUVELLES RÈGLES POUR L'ALIÉNATION D'UN LOT EN TERRITOIRE AGRICOLE



Le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot

sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est entré en vigueur le 24 janvier 2019. Ce règlement permet, entre autres, d'aliéner un lot ou une partie de lot sans l'autorisation de la Commission lorsque l'aliénation n'a pas pour effet de morceler une érablière et lorsque le vendeur demeure propriétaire d'un ou de plusieurs lots ou parties de lot d'une superficie résiduelle contigüe d'au moins 40 hectares.

Vous pouvez prendre connaissance des autres situations où il est permis d'aliéner sans l'autorisation de la Commission et consulter les autres dispositions du règlement sur le site LégisQuébec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca>

UN NOUVEAU MINISTRE DE LA JUSTICE AU FÉDÉRAL



À la suite d'un remaniement ministériel survenu à la mi-janvier dernier,

le premier ministre Justin Trudeau a nommé **David Lametti** nouveau ministre de la Justice du Canada. Représentant la circonscription montréalaise de LaSalle-Émard-Verdun, David Lametti est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill.

Traverser la frontière AVEC DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

PASSER LA FRONTIÈRE AVEC SES APPAREILS ÉLECTRONIQUES N'EST PAS SANS RISQUE PROFESSIONNEL POUR LES NOTAIRES. EN CAUSE : L'INSPECTION DE CES APPAREILS PAR LES DOUANIERS EST DÉSORMAIS AUTORISÉE SANS MANDAT NI MOTIF RAISONNABLE. DANS CES SITUATIONS, PAS ÉVIDENT DE SE PRÉVALOIR DU SECRET PROFESSIONNEL POUR PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DE SES RENSEIGNEMENTS... QUE DEVRIEZ-VOUS SAVOIR ? ET COMMENT VOUS PROTÉGER EN CAS DE FOUILLE ÉLECTRONIQUE ?

✦ **MYRIAM JÉZÉQUEL,**
journaliste, en collaboration
avec la Direction Secrétariat et
Services juridiques

À VOTRE RETOUR AU CANADA¹

Depuis le 4 janvier 2018, l'article 99(1) a) de la Loi sur les douanes, appliquée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), autorise l'examen des documents électroniques. Suivant l'interprétation de cette loi, l'inspection de « toutes marchandises importées » englobe les appareils électroniques et leur contenu, sans s'étendre toutefois aux données stockées en ligne. Bien que la Cour suprême du Canada et divers tribunaux n'aient cessé de rappeler la valeur quasi absolue du privilège du secret professionnel², des décisions récentes rendues en Colombie-Britannique et en Saskatchewan soutiennent que l'article 99(1) a) autorise un agent de l'ASFC à examiner les données stockées dans l'appareil électronique d'un voyageur³.

Ainsi, jusqu'à ce qu'un tribunal se penche sur la légalité d'une fouille

possible par l'ASFC de l'appareil électronique d'un juriste qui contient des renseignements protégés par le secret professionnel, un notaire pourrait se faire demander le mot de passe de son appareil et, en cas de refus, l'agent de l'ASFC pourrait conserver celui-ci pour un examen approfondi⁴.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN CAS DE FOUILLE

Si un agent frontalier canadien souhaite fouiller votre appareil électronique ou obtenir votre mot de passe pour le déverrouiller et que cet appareil contient des renseignements protégés par le secret professionnel, voici ce qu'il est recommandé de faire :

1 Informer le douanier que vous êtes un notaire du Québec
(ayez en votre possession votre carte de membre de la Chambre des



notaires et une carte professionnelle) et invoquer le privilège du secret professionnel du juriste ;

2 Informer le douanier dès le début de l'inspection que **votre appareil électronique contient des renseignements sensibles** sur vos clients ;

3 Si le douanier exige que vous lui remettiez votre appareil électronique, **demandez à voir l'agent principal des douanes** à l'endroit où la fouille doit être effectuée⁵ ;

4 En cas de confiscation, **obtenir un reçu avec la description détaillée de l'appareil** (marque, modèle, numéro de série). Le notaire confronté à cette situation peut communiquer avec le Bureau du syndic

s'il souhaite avoir plus d'information quant à ses obligations au secret.

PRUDENCE LORS DE VOYAGES AUX ÉTATS-UNIS ET AILLEURS

En voyageant à l'étranger, on doit se soumettre aux lois et aux politiques du pays visité. Or, certains pays peuvent ne pas reconnaître le privilège du juriste et obliger ce dernier à divulguer des informations confidentielles. Par exemple, le douanier américain peut fouiller légalement les appareils électroniques en réponse à une situation urgente ou pour s'assurer qu'il n'y a eu aucune violation des lois américaines⁶. Si le voyageur refuse de présenter ou de déverrouiller son appareil, celui-ci pourrait être saisi et l'entrée du voyageur aux États-Unis refusée. Cette situation pourrait

En voyageant à l'étranger, on doit se soumettre aux lois et aux politiques du pays visité. Or, certains pays peuvent ne pas reconnaître le privilège du juriste et obliger ce dernier à divulguer des informations confidentielles.

également avoir une incidence sur tout voyage ultérieur.

CONSEILS DE DILIGENCE AVANT LE DÉPART

Le notaire qui utilise un appareil électronique doit agir avec la plus grande vigilance en passant la frontière avec des renseignements confidentiels. Il doit prendre des mesures pour éviter le risque de divulgation de ceux-ci. Il est préférable d'éviter d'apporter ses appareils électroniques d'affaires en voyage, mais si nécessaire et afin de réduire le risque de divulgation des renseignements de ses clients, le notaire devrait :

1 S'informer des mesures de sécurité informatique

pour protéger les renseignements confidentiels ou pour retirer l'information sensible de ses appareils (témoins, mémoire cache, historique de navigation...);

2 Avoir un appareil distinct pour le travail

ou alors séparer les comptes clients et les comptes personnels. Toujours identifier les documents protégés par le secret professionnel du juriste;

3 Régler son appareil en mode avion

afin d'interrompre la transmission de données⁷, et l'éteindre avant d'arriver près de la frontière⁸;

4 Supprimer les applications stockées en nuage

avant de traverser la frontière et les réinstaller plus tard;

5 Utiliser des mots de passe sécurisés

de même que l'authentification à deux facteurs pour contrôler l'accès aux comptes;



6 Envisager la possibilité d'adhérer au programme Nexus

géré conjointement par l'ASFC et la U.S. Customs and Border Protection pour être considéré comme un voyageur à faible risque.

RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES CLIENTS

Pour respecter les renseignements protégés par le privilège du secret professionnel, il est aussi recommandé de consulter ses clients et d'obtenir leur consentement quant aux renseignements qu'ils autorisent à « voyager » au-delà des frontières. ●

CODE DE DÉONTOLOGIE DES NOTAIRES (articles 35 à 41)

En vertu du *Code de déontologie des notaires* :
« Le notaire ne peut être relevé de son secret professionnel qu'avec l'autorisation écrite de la personne concernée ou si la loi l'ordonne. »
(art. 36)⁹.

1. Traverser les frontières avec des appareils électroniques, *Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada* (octobre 2018), www.flsc.ca, section Nouvelles de la Fédération. - 2. *Alberta (Information and Privacy Commissioner) c. University of Calgary*, 2016 CSC 53, [2016] 2 RCS 555. - 3. *R. v. Gibson*, 2017 BCPC 237 et *R. v. Bielski*, 2018 SKCA 71. - 4. *Loi sur les douanes*, LRC 1985, c. 1 (2^e suppl.), art. 101. - 5. *Idem*, art. 99.2(3). - 6. *U.S. Customs and Border Protection, Directive n° 3340-049A*. - 7. Ce mode empêche la réception de nouveaux messages textes, courriels, appels et autres communications provenant de vos applications. - 8. Agence des services frontaliers du Canada, *Bulletin opérationnel PRG-2015-31, Examen des appareils et des supports numériques aux points d'entrée – Lignes directrices*, 30 juin 2015 : « Protéger les renseignements personnels des Canadiens à la frontière des États-Unis » (décembre 2017). - 9. *Code de déontologie des notaires*, RLRQ, c. N-3, r. 2.



ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE

 SAVARY

Cherche et trouve!

Recherche nationale et internationale d'héritiers

Christophe Savary
 165, rue Bonaventure, Trois-Rivières QC G9A 2A9
 819 376-7037 | info@etude-savary.com | www.etude-savary.com

Voir la vie autrement.

**FONDATION
DES AVEUGLES
DU QUÉBEC**

Depuis plus de **25 ans...**
+60 activités par année
88 logements adaptés
+750 jeunes

Fondation des Aveugles du Québec
 5112, rue Bellechasse, Montréal (Québec) H1T 2A4
 Tél. : 514 259-9470 - www.fondationdesaveugles.org

ecostorus

ENTREPOSAGE

VENTE DE MOBILIER

CLASSEURS GARDEX NEUF
 4 - TIROIRS LATÉRALE LÉGALE

PRIX IMBATTABLES

Réduction Jusqu'à 40%

**ECOSTORUS pour
d'Entreposage et d'Archivage**

TROIS NIVEAUX DE SERVICE

CONCIERGE • VIP • ROYAL

Solutions conviennent aux
**Notaires, Avocats, Comptables,
 Médecins & aux autres Professionnels**

**Chauffé & Ventilé
 Protection d'Incendie Intégrée
 Système Multicouches**

**Surveillance 24/7
 Alarmes Vol et Feu
 Caméras Int. & Extérieures
 Accès par Clé Contrôlée**

Numérisation • Indexation • Déchiquetage

ACCESSIBILITÉ • FLEXIBILITÉ • SÉCURITÉ

9235 Rue Thimens, Pierrefonds, QC H8Y 0A1 (514) 333-9235
www.ecostorus.com info@ecostorus.com



Les voies DU DIALOGUE ET DE LA CURIOSITÉ

IL SEMBLE EXISTER ACTUELLEMENT DEUX GRANDS
COURANTS QUI S'OPPOSENT DANS LA SOCIÉTÉ :
CELUI DES MURS ET CELUI DE L'OUVERTURE. ET SI NOUS OPTONS
POUR L'OUVERTURE AFIN DE CRÉER UN MONDE MEILLEUR ?

🔗 **YVON CHOUINARD, CRHA, ACC, Chef de pratique –**
Pauzé Coaching et consultant en mentorat

Récemment, dans *La Presse+*, Agnès Gruda écrivait que « les barrières et les murs frontaliers poussent partout sur la planète, comme autant de mauvaises réponses à des conflits que l'on ne parvient pas à résoudre autrement. Ils étaient 50 en 2011. Ils sont 74 aujourd'hui. » C'est à croire que le monde devient asocial. Dans le même article, Élisabeth Vallet, chercheuse à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, affirme qu'« un mur, c'est l'affirmation visuelle d'une incapacité sociale et politique. »

L'OUVERTURE ET SES DÉFIS SOCIAUX

Heureusement, il y a d'autres phénomènes sociaux positifs qui nous encouragent à développer notre curiosité de l'autre en ouvrant un dialogue de découverte, d'ouverture et d'appréciation de la différence et de la diversité. Mais la démarche mutuelle de découverte de « l'un » et de « l'autre » n'est pas toujours simple.

Le philosophe Richard David Precht, auteur du populaire ouvrage *Qui suis-je et, si je suis, combien ?*, écrit que « chez les humains, le lien social représente le plus grand défi quotidien. » Il ajoute que les individus qui sont prisonniers de leur petit monde souffrent d'atrophies psychiques en devenant raides et inflexibles et « ont du mal à supporter une quelconque influence du monde extérieur. » Sortir de son petit monde est peut-être le plus grand défi social que nous devons affronter au cours des prochaines années, si nous voulons éviter le repli sur soi.

CURIOSITÉ ET DIALOGUE : POUR MIEUX COMPRENDRE L'AUTRE

Aurore Liang, originaire de Pékin, était venue à Montréal en 2007 afin de participer à un panel sur les manières de commercer avec la Chine. Elle a ensuite décidé d'y immigrer et, depuis ce temps, s'est donné comme mission de rapprocher la communauté chinoise et les

Québécois. Elle est directrice-fondatrice de Jingju Québec, la seule école de l'Opéra de Pékin au Québec. M^{me} Liang explique qu'avec des Québécois curieux et intéressés, il suffit généralement d'un atelier-conférence de 90 minutes pour s'initier au chant et découvrir les codes de la danse de cet art singulier.

« Tout passe par le partage si l'on veut établir un lien de confiance, affirme Aurore Liang, et cela comprend autant la communication verbale que non verbale. »

C'est aussi l'avis de M^e Frédérique Vincent, notaire et médiatrice interculturelle dans la grande région de Montréal. Dans son rôle, elle a souvent à interagir avec des personnes de cultures et de valeurs différentes. Elle donne l'exemple du défi d'une médiation à réaliser entre une personne d'origine juive et extravertie et une autre d'origine asiatique, très calme et posée. Toutefois, M^e Vincent dit que



les problèmes entre individus sont souvent davantage reliés à la personnalité qu'aux origines culturelles. « Le principal obstacle au succès d'une médiation est la fermeture au dialogue », dit-elle. Quand un tel mur existe entre les parties, elle tente alors de créer une fissure dans ce mur, un peu comme Leonard Cohen l'a écrit : « Il y a une fissure en toute chose. C'est ainsi qu'entre la lumière. »

HUMILITÉ INTELLECTUELLE

Les grandes découvertes sont généralement le fait de personnes curieuses, flexibles et disposées à réviser leur point de vue ou leurs croyances. Cela correspond à un concept récent de la psychologie qu'on nomme « humilité intellectuelle ». Le grand inventeur Benjamin Franklin, qui était supérieurement intelligent – et il le savait –, commençait toujours un argument en disant « Je pourrais avoir tort, mais voici comment je vois

« Tout passe par la communication si l'on veut établir un lien de confiance, et cela comprend autant la communication verbale que non verbale. » **AUORE LIANG**

les choses. » Reste qu'au-delà de cette humilité intellectuelle initiale, si l'on n'est jamais assez curieux pour écouter le point de vue des autres, il est assez difficile de penser que l'on a vraiment l'esprit ouvert.

M^e Véronique Fraser, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et experte en négociation et médiation interculturelle, affirme qu'il faut toutefois que « les personnes impliquées aient un désir réel de comprendre l'autre. Elles n'ont pas nécessairement besoin de s'adapter à l'autre pour créer un lien de confiance, mais doivent apprendre à se comprendre et à se connaître », poursuit-elle.

INTERCULTURALISME OU MULTICULTURALISME ?

Notre perception de l'autre peut facilement être teintée par une prémisse générale. Ainsi, au Canada, le « multiculturalisme » désigne la présence et la survie de diverses minorités raciales et ethniques qui se définissent comme différentes et tiennent à le demeurer. Une telle perspective est susceptible de créer des divisions.

Au Québec, on privilégie plutôt l'« interculturalisme », qui vise avant tout l'acceptation, la communication et l'interaction entre des groupes issus de cultures diverses. Et ceci, en

Étude de cas TRAVAILLER TARD¹

M. Lemieux :
Il semble bien que nous
allons devoir consacrer
plus de temps à cette
partie du projet.

M. Wong :
Je vois.

Pourriez-vous
rester plus tard,
demain, pour qu'on
le termine ?

Oui, je crois
bien.

Ça nous aiderait
énormément.

Oui. Saviez-vous
que demain est un
jour très spécial ?

Comment
ça ?

C'est
l'anniversaire
de mon fils.

Alors, bravo !
J'espère que vous
aurez beaucoup
de plaisir.

Merci. J'apprécie
beaucoup votre
compréhension.



Dans ce bref dialogue, nous constatons que M. Lemieux est un communicateur direct et M. Wong est plus indirect. Il peut nous être difficile de décoder le message que contiennent les mots de quelqu'un qui a recours à un style différent. Lorsque M. Wong répond à la question de M. Lemieux « Pouvez-vous rester plus tard demain ? » en disant « Oui, je crois bien », M. Lemieux n'entend que le « Oui », sans écouter le reste de la phrase. Un communicateur indirect a recours à une variété de formulations (comme je le souhaiterais, j'aimerais, je le crois, etc.) lorsqu'il a de la difficulté à dire « non », qui est souvent considéré comme très impoli dans les cultures indirectes. M. Wong termine le dialogue en croyant que M. Lemieux a compris l'importance de l'anniversaire de son fils, et lui a de ce fait laissé la soirée libre. De son côté, M. Lemieux croit que puisque M. Wong a dit « oui » il va rester demain soir, et il risque d'être très déçu ou même fâché lorsqu'il réalisera que son collègue a quitté le bureau.

société comme en entreprise. Dans le document intitulé *Guide pour outiller les PME en relations interculturelles et gestion de la diversité*², on précise que « l'approche inclusive consiste à offrir des solutions qui satisfont aux attentes de tous les groupes sans créer de solution spécifique à un groupe ou à un autre ». En effet, avoir toujours l'impression qu'on est « l'autre » dans un groupe de travail n'est pas considéré comme une expérience positive, selon un rapport du centre de recherche international Catalyst³. Par exemple, certains employés essaient d'être exagérément cordiaux avec des personnes d'origine hispanique en croyant que tous les Hispaniques sont exubérants. Les personnes de culture différente veulent simplement sentir qu'on les intègre dans l'équipe comme toute autre personne, et non en fonction de leur origine.

UN FRANÇAIS EN VISITE AU CANADA

Emmanuel Lavergne a passé trois mois en Ontario et au Québec en 2017 à la découverte de pratiques de gestion inspirantes. Il en a tiré un livre : *Cinq étapes pour transformer – Pratiques d'entreprises inspirantes, le voyage d'un DRH au Canada*. Lorsque nous lui avons demandé récemment, avec un peu de recul, ce qu'il en retenait, il dit avoir trouvé au Québec une ouverture pour donner et recevoir. Il en déduit que la force de notre identité – personnelle et collective – est un atout « qui donne confiance en soi. Pour aller vers les autres, il faut prendre le temps de s'approprier. » Selon lui, la conscience d'une identité claire permet de savoir ce qu'on apporte aux autres et du même coup de comprendre ce que les autres nous apportent, ce qui définit en pratique l'interculturalisme.

SUIS-JE CAPABLE DE PRENDRE CONSCIENCE DE MA PROPRE CULTURE ?⁴

AU
QUÉBEC

- ✦ On est parfois brusque dans nos échanges
- ✦ Les titres ne sont pas très importants
- ✦ On évite les affrontements
- ✦ On est surtout individualiste
- ✦ On garde une bulle autour de nous
- ✦ La ponctualité revêt un grand impact
- ✦ On aime élaborer des règles



PISTE DE RÉFLEXION

Quel est l'impact
de ma propre culture
de travail dans ma façon
de faire et dans
mes rapports avec
les autres ?



Ce schéma est inspiré des travaux du
professeur Jean-Pierre Dupuis (HEC Montréal)

« Pourras-tu
me présenter
un document de
suivi de projet ? »

Marc

**CE QUE PENSE MARC
IMPLICITEMENT**

*Elle me proposera
un document de suivi
hebdomadaire
tout au long de
ce projet.*

**MÊMES RÉALITÉS DERRIÈRE
DES MOTS SIMILAIRES ?⁵**

EXPLICATION

*L'expression **suivi de projet** n'a pas la même signification dans tous les pays. Au Québec, elle implique un suivi fin à toutes les étapes d'un projet. Dans d'autres pays, le suivi de projet est constitué d'un document final remis quand le projet touche à sa fin.*

« Oui, bien
sûr, pas de
problème. »

Anne

**CE QUE PENSE ANNE
IMPLICITEMENT**

*J'enverrai
un document de
suivi au moment
de la clôture
du projet.*

Quand un tel mur
existe entre les
parties, M^e Vincent
tente alors de créer
une fissure dans ce
mur, un peu comme
Leonard Cohen l'a
écrit : « Il y a une
fissure en toute
chose. C'est ainsi
qu'entre la lumière. »

**LA RÉCIPROCITÉ VIENT
AVEC LE SENTIMENT
DE SÉCURITÉ**

Si nous retenons ce constat d'Emmanuel Lavergne quant à l'importance de l'identité, nous devons sans doute déduire que pour que l'interculturalisme puisse fonctionner, les individus et les groupes ont besoin de partager un certain sentiment de sécurité, de confiance et d'égalité afin de favoriser la réciprocité. Et à cet égard, la crainte de l'autre est forcément le plus grand frein à la réciprocité.

**FAITES APPEL
À UN MÉDIATEUR
INTERCULTUREL**

Dans les rapports professionnels, M^e Véronique Fraser recommande aux personnes qui font affaire avec des interlocuteurs aux référents culturels différents, surtout lors de rencontres importantes ou de rencontres initiales, de faire appel à un médiateur ou un facilitateur interculturel, autant pour se préparer, se faire guider durant la rencontre que faire le point par la suite. « Tel un interprète, le médiateur interculturel est équipé pour décoder les codes culturels et il pourra faire le pont entre les parties pour leur expliquer comment l'autre fonctionne, ses référents culturels, et leur faire part de stratégies pour mieux communiquer », dit-elle.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

On dit de quelqu'un à l'esprit étroit qu'il manque de sagesse. S'il a une vision plus large, on dira de lui que c'est un sage. Selon le dalaï-lama, une vision plus large nous amène à comprendre l'interdépendance des êtres et des phénomènes : « Ce que nous vivons est le résultat d'une

infinité de causes et de conditions interdépendantes. »

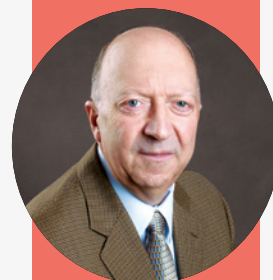
Il devient alors inutile, par exemple, de blâmer un individu ou un groupe. Donc, appréhender la réalité en disant que c'est la faute des circonstances ou de l'autre est une manière erronée d'envisager les choses. Nous avons une responsabilité très personnelle à assumer dans les relations interculturelles.

À cet égard, dans son ouvrage cité plus haut, Emmanuel Lavergne rapporte un échange savoureux entre mère Teresa et un journaliste qui lui demandait : « Ma mère, que faut-il changer pour que le monde devienne meilleur ? ». Et mère Teresa de lui répondre : « Vous et moi ! » ●

1. Guide de l'employeur pour l'intégration des immigrants au milieu de travail, p. 13, Chambre de Commerce d'Ottawa. <http://www.hireimmigrantsottawa.ca/fr/> - 2. Frédéric Dejean, Ana Dalia Huesca, Anne Dubois Mercier et Isabelle Bussièrès. Guide pour outiller les PME en relations interculturelles et gestion de la diversité. Montréal : Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, 2017. - 3. Julie S. Nugent, Alixandra Pollack et Dnika J. Travis. The Day-to-Day Experiences of Workplace Inclusion and Exclusion. New York : Catalyst, 2016. - 4. Idem - 5. Idem.

Les interactions difficiles

Une occasion de créer de meilleures relations



PAR YVON CHOUINARD

CRHA, ACC,
Chef de pratique –
Pauzé Coaching
et consultant
en mentorat

Il y a parfois de bonnes raisons d'éviter certaines conversations difficiles, mais dans la très grande majorité des cas, nous avons intérêt à ouvrir le dialogue et avoir cette conversation que nous préférions ne pas avoir. Ce peut être avec un collègue, une amie, un membre de la famille, un client, un fournisseur, une employée, un bénévole... Dans la vie, la liste des personnes avec qui il pourra sembler souhaitable d'avoir une conversation difficile peut être longue. Les raisons pour lesquelles nous la remettons toujours à plus tard peuvent être infinies, mais généralement c'est que nous ne savons pas comment nous y prendre et que nous craignons les conséquences possibles d'une interaction ratée.

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE

Plusieurs experts se sont penchés sur le sujet, dont Douglas Stone, Bruce Patton et Sheila Heen, du Harvard Negotiation Project. Leur ouvrage *Difficult Conversations* est devenu une véritable référence dans l'art de gérer les interactions difficiles. Voici donc un sommaire de leur approche pour se préparer à mener une conversation délicate :

1 Prenez d'abord le temps de réfléchir calmement aux difficultés que pose votre intention d'avoir une telle conversation :

- a. Comment voyez-vous la situation ? Comment croyez-vous que l'autre personne perçoit la même situation ?
- b. Quelles émotions la situation génère-t-elle en vous ? Quel impact a-t-elle sur vous ? Quelles sont les intentions de l'autre personne ?

2 Demandez-vous ensuite si c'est une conversation qu'il vaut la peine d'avoir.

- a. Quel est votre but ?
- b. Qu'est-ce qui arrivera probablement si vous ne le faites pas ?

3 Invitez l'autre personne à discuter avec vous et ouvrez la conversation en « cherchant d'abord à comprendre ». Posez des questions ouvertes. Écoutez bien, avec empathie.

- a. « Je voudrais mieux comprendre comment tu vois les choses... »
- b. « Peux-tu m'en dire un peu plus à propos de... »

4 Présentez votre point de vue, vos intentions, vos émotions, en utilisant le « je ». Décrivez comment vous croyez en être arrivés à cette situation en prenant votre part de responsabilité.

5 Parlez à propos de l'avenir, de ce que vous avez l'intention de faire différemment. Demandez des suggestions à l'autre personne.

6 Remerciez l'autre personne d'avoir accepté d'en parler avec vous.

Une telle approche peut faire des miracles. •

Dans la très grande majorité des cas, nous avons intérêt à ouvrir le dialogue...



ILLUSTRATION : ISTOCK

Les clauses d'un **testament fiduciaire** sont enfin disponibles !

Les clauses de testament fiduciaire proposées par l'outil Clause visent principalement quatre situations :

- Le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
- Le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
- Le legs universel en fiducie aux enfants
- Le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

Profitez-en dès maintenant

Communiquez avec un représentant pour obtenir une présentation complète de l'outil Clause ou visitez notre site Internet pour un aperçu.

1 800 363-3047

www.editionsyvonblais.com

C'est de famille

DANS LA FAMILLE DE M^e LOUIS-PHILIPPE ROBERT, ON EST NOTAIRES DE PÈRE EN FILS ET, BIENTÔT, EN FILLE. VOICI L'OCCASION D'ABORDER FRANCHEMENT LES ENJEUX ET LES DÉFIS, MAIS AUSSI LES ATOUTS COMME LES PIÈGES, LIÉS À UNE ENTREPRISE FAMILIALE ET À SA TRANSMISSION RÉUSSIE. EXTRAITS CHOISIS. ➡ **MANON CHEVALIER, journaliste**



De Gauche à droite, M^e Jonathan Robert, Judith Robert, M^e Louis-Philippe Robert et M^e Maxime Robert.

C'est une réelle passion de la profession qui unit ce clan familial d'exception, où trois enfants sur quatre ont décidé de devenir notaires comme leur père. « J'ai toujours aimé le contact direct avec les gens et le sentiment de les avoir aidés. Dans toutes mes années de pratique, je n'ai parlé que des aspects positifs de mon travail. Je crois que ça a eu pour effet de donner envie à mes enfants de suivre mes traces... », fait valoir M^e Louis-Philippe Robert, qui a fondé Robert & associés Notaires, en 1975, à

Saint-André-Avellin. Résultat : son fils Jonathan s'est joint à son entreprise, et Judith, sa sœur cadette, fera de même, dès qu'elle sera reçue notaire, en 2021. Quant à Maxime, devenu notaire et fiscaliste, et Hugo, qui est à la fois planificateur financier et fiscaliste, ils codirigent Groupe Conseil Fisca, une entreprise de Gatineau spécialisée en fiscalité des entreprises. À eux cinq, les Robert forment une alliance solide, résolue à faire prospérer leur pratique dans le respect des clients et le désir d'entreprendre, valeurs qui ont sans cesse guidé l'entreprise familiale.

« Je ne connais pas l'avenir, mais il y a fort à parier que l'entreprise passera à la troisième génération. »

M^e LOUIS-PHILIPPE ROBERT

se complètent, il n'y a aucune concurrence entre nous, bien au contraire !

M^e Maxime Robert | Par exemple, ma pratique spécialisée auprès des entreprises me permet, comme à mon frère Hugo, d'intervenir au besoin dans des transactions immobilières commerciales ou de guider le bureau de mon père dans le traitement de dossiers fiscaux et juridiques plus complexes.

Entracte | **Comme le dit l'adage, la première génération veut préserver les acquis et la deuxième veut développer à tout prix. Comment cela se manifeste-t-il au sein de votre famille ?**

M^e Louis-Philippe Robert | Mes enfants ont un sens des affaires et un goût du risque beaucoup plus aiguisés que moi. Mes trois fils développent des projets ensemble, qui n'ont rien à voir avec le notariat, et je ne m'en mêle pas afin de minimiser les risques de malentendus. L'essentiel pour moi, c'est la gestion de notre bureau de notaires.

M^e Jonathan Robert | Dès mon arrivée au bureau de mon père, j'ai lancé des projets, j'ai monté ma propre clientèle. D'année en année, le volume d'affaires grossit, on se

Entracte | **Que vous apporte votre complicité familiale sur le plan professionnel ?**

M^e Louis-Philippe Robert | Comme on se parle tous les jours et qu'on mange souvent ensemble, on s'entraide énormément. On échange des conseils, on parle constamment de jurisprudence, de procédures, et on apprend considérablement les uns des autres.

M^e Maxime Robert | Même si on a des profils différents, on a trouvé une façon de travailler en famille, tout en respectant nos domaines d'intérêts et de compétences. Mon père est connu comme le notaire de Saint-André-Avellin. Mon frère et Hugo et moi, on s'est naturellement installés à Gatineau, en raison du plus grand nombre d'entreprises qu'on peut servir. Hugo n'est peut-être pas notaire, mais je ne pense pas qu'on se serait rendus aussi loin s'il ne nous avait pas fait bénéficier de son expertise en fiscalité.

M^e Jonathan Robert | C'est vrai ! Ça nous permet d'avoir une perspective différente et de partager des clients. Comme nos expertises



PHOTO: CHRISTIAN FLEURY

« Notre savoir-faire familial est un gage de confiance pour l'avenir. »

M^r MAXIME ROBERT

« Ce que j'aime dans ma famille, c'est qu'on peut se dire les "vraies affaires", tellement notre lien est solide. »

JUDITH ROBERT

développe du côté des entreprises ou du transfert d'entreprises avec mes frères... D'ici l'arrivée de ma sœur, les choses sont un peu en suspens. Mais une équipe de trois notaires, voire quatre au besoin, me semble une bonne cible, selon les risques qu'on voudra prendre, ma sœur et moi.

Judith Robert | J'ai une approche plus prudente que celle de mes frères, qui sont plus fonceurs. Je vais élargir notre territoire, mais je n'ai pas envie de transformer l'entreprise, qui jouit d'une excellente réputation !

Entracte | À votre avis, le fait de travailler en famille permet-il de tout se dire ?

M^r Maxime Robert | Oui ! On prône une bonne communication. C'est essentiel dans un contexte d'affaires car un manque de transparence pourrait avoir un impact négatif, surtout lorsqu'on pilote un dossier complexe. Parce qu'on est proches, on prête moins attention à la façon dont on se dit les choses, et on ne craint pas d'aborder des sujets délicats, car on sait qu'on a tous

de bonnes intentions. C'est bien, car dans la vie on hésite parfois à aborder un sujet de peur de créer un conflit, alors qu'il pourrait facilement se régler rien qu'en en parlant.

M^r Louis-Philippe Robert | La communication est tellement ouverte qu'on n'a pas besoin de conseil de famille. Quand une décision concerne les affaires courantes, je me prononce en recherchant l'harmonie du groupe. Si ça concerne l'avenir du bureau, je me garde de trancher.

Judith Robert | Ce que j'aime dans ma famille, c'est qu'on peut se dire « les vraies affaires », tellement notre lien est solide.

M^r Jonathan Robert | La proximité familiale peut être un piège. Mais elle est aussi une force. Par exemple, si je suis en désaccord avec une décision de mon père, je tempère mes réactions, car je fais toujours passer la

famille avant la décision d'affaires. Pour moi, la relation familiale, ça ne se chiffre pas ! Et je ne l'échangerais contre rien au monde ! Est-ce que je serais aussi conciliant si je n'avais pas mon père comme associé ? J'en doute.

Entracte | Entre nous, quels sont les pièges ou les inconvénients du travail en famille ?

M^r Louis-Philippe Robert | J'avoue que l'empathie que j'ai pour mes enfants est extrême. Je vis tout ce qui leur arrive, leurs joies comme leurs peines, comme si ça m'arrivait à moi ! Leur père n'est jamais loin.

M^r Jonathan Robert | Il y a 33 ans d'écart entre mon père et moi. Le *clash* des générations est réel ! Le virage technologique est difficile à prendre pour mon père et il n'a pas envie que je change ses habitudes. Et je le respecte. Ça vaut aussi lorsque j'essaie d'implanter des stratégies de réduction des coûts ou de gestion du travail. Ça cause parfois de petites frictions. Mais elles apparaissent plus au jour le jour au bureau que dans la prise de grandes décisions.

« On reste le mentor de ses enfants jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de nous ! »

M^e LOUIS-PHILIPPE ROBERT

« Même si je suis en désaccord avec une décision de mon père, je fais toujours passer la famille avant la décision d'affaires. »

M^e JONATHAN ROBERT

Judith Robert | Notre travail nous suit partout ! Parfois, il faut s'interdire d'en discuter dans nos soupers de famille. [rises]

M^e Maxime Robert | Je ne travaille pas sur une base quotidienne avec mon père, mais d'emblée, je dirais que c'est surtout en termes de méthodes de travail et de moyens de communication, qu'ils soient numériques ou technologiques, que nos approches diffèrent.

Entrecte | Comment préparez-vous la transmission de l'entreprise ?

M^e Louis-Philippe Robert

J'ai 68 ans. Je pense à la suite des choses. Hugo et Maxime sont autonomes; Jonathan et Judith se préparent à travailler ensemble. Je ne veux pas me retirer du jour au lendemain. Concrètement, dans deux ans, je vais passer de quatre jours à un jour par semaine, tout en demeurant disponible pour mes enfants. On reste le mentor de ses enfants jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de nous !

Judith Robert | On n'a pas de plan de relève détaillé, mais on parle ouvertement du transfert et de mon arrivée au sein de l'entreprise.

M^e Maxime Robert | La passation à Jonathan et à Judith a toujours semblé la bonne chose à faire depuis plusieurs années. Compte tenu de mon profil et de celui d'Hugo, on ne pourrait pas reprendre l'entreprise, davantage tournée vers des domaines traditionnels. Mais la transmission aura sûrement un impact sur notre collaboration future et sur l'offre à nos clients. Notre savoir-faire familial est un gage de confiance pour l'avenir.

M^e Louis-Philippe Robert | Parfois je me demande si mes enfants auront toujours la même passion que moi pour leur profession. Je ne connais pas l'avenir, mais avec trois enfants notaires sur quatre, il y a fort à parier que l'entreprise passera à la troisième génération ! ●

PLUME D'OR 2018

Depuis plusieurs années, l'Association des notaires de l'Outaouais (ANO) souligne la carrière exceptionnelle de notaires de la région en décernant annuellement son prix Plume d'or à un notaire de l'Outaouais s'étant démarqué par son engagement dans le domaine du notariat, mais surtout parce qu'il a su faire rayonner le notariat tout au long de sa carrière. Le 30 octobre dernier, l'ANO a remis ce prix à M^e Louis-Philippe Robert. Plus de 90 notaires ont participé à l'événement célébrant la carrière de M^e Robert et son implication dans la profession notariale.

Notaire d'exception, il a développé une expertise en droit agricole reconnue par ses confrères et concurreurs. M^e Robert a également enseigné pendant une grande partie de sa carrière à la maîtrise en droit notarial de l'Université d'Ottawa, en droit des contrats et en droit agricole. Il inspire ses pairs par sa générosité et son amour du métier. L'ANO est très fière de pouvoir souligner la carrière exemplaire de M^e Robert.

Encore une fois merci à M^e Louis-Philippe Robert pour son implication dans le domaine du notariat. Il est un modèle pour tous les notaires du Québec.

M^e Mathieu Brunet, notaire
Secrétaire de l'Association des notaires de l'Outaouais

Bilan patrimonial

LE COFFRE-FORT VIRTUEL DE VOS CLIENTS

LA TECHNOLOGIE OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'AFFAIRES POUR LES NOTAIRES. LORSQUE VOUS RENCONTREZ VOS CLIENTS POUR ÉTABLIR LEUR BILAN PATRIMONIAL, QUE LEURS AVOIRS SOIENT PHYSIQUES OU NUMÉRIQUES, PROPOSEZ-LEUR DU MÊME COUP DE LE METTRE À L'ABRI DANS UN COFFRE-FORT VIRTUEL.

🔗 **EMMANUELLE GRIL,**
journaliste

Les liquidateurs et les mandataires peuvent être confrontés à des embûches de taille. En effet, si les documents du défunt ou de la personne inapte ne sont pas en ordre, ils doivent alors se lancer dans une véritable « chasse » qui peut malheureusement s'avérer infructueuse. Qui plus est, le patrimoine virtuel des individus tend à prendre de l'ampleur : compte PayPal, musique, films, photos, cryptomonnaies, sites Web, noms de domaine, documents stockés dans le nuage... Or, les notaires ont toutes les compétences et les outils pour aider à rassembler les différents éléments du patrimoine et à les conserver de façon sûre dans un coffre-fort virtuel.

UN PORTRAIT DE LA SITUATION

« Le bilan patrimonial constitue le meilleur outil pour effectuer une mise à jour annuelle des biens tangibles et intangibles de nos clients », indique

M^e Éric Lavoie, notaire associé chez PFD Notaires. M^e Lavoie a d'ailleurs donné une conférence sur ce sujet lors de la Journée du notariat qui avait pour thème *Être de son temps*, en novembre dernier.

Concrètement, il s'agit d'un inventaire visant à décrire et à localiser les biens et tous les éléments constituant l'actif et le passif d'une personne. « Attention à ne pas le confondre avec un bilan comptable, où la valeur du patrimoine est transcrite. Il s'agit plutôt d'un moyen d'identifier clairement ce qui compose le patrimoine en tant que tel », précise M^e Lavoie.

DOCUMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS, ADRESSES, PERSONNES- RESSOURCES...

En plus de tous les documents juridiques (contrat de mariage, testament, mandat de protection, procuration générale, convention de vie commune, documents constitutifs



De quoi est constitué un inventaire numérique ?

Il peut contenir de nombreux éléments, notamment :

- ✚ Photos personnelles ou professionnelles
- ✚ Photos achetées
- ✚ Images achetées et logos
- ✚ Comptes PayPal, eBay, Stripe, Square, Dropbox, Google Drive
- ✚ Téléphone intelligent, appareil photo numérique, tablette
- ✚ Logiciels (Adobe, 3D, comptabilité, etc.)
- ✚ Documents personnels ou professionnels informatisés
- ✚ Abonnements
- ✚ Noms de domaine
- ✚ Musique
- ✚ Films et films achetés
- ✚ Disques durs et cartes mémoire
- ✚ Propriété intellectuelle
- ✚ Sites Web
- ✚ Livres numériques
- ✚ Cryptomonnaies



« Le bilan patrimonial constitue le meilleur

outil pour effectuer une mise à jour annuelle des biens tangibles et intangibles de nos clients. »

M^e ÉRIC LAVOIE

d'une société, convention entre actionnaires, création de fiducie familiale, etc.), on y intègre également les adresses des institutions financières où le client détient des comptes, les noms des émetteurs de ses cartes de crédit, les coordonnées de son courtier en assurance, de son planificateur financier, les documents relatifs à ses prêts, REER, fonds de pension, assurances, etc.

« On peut même mentionner les personnes-ressources en qui on a confiance, comme le notaire, le comptable, le banquier et, pourquoi pas, le vétérinaire qui soigne ses animaux domestiques ! » souligne M^e Lavoie. Dresser ce bilan et le tenir à jour permet de rencontrer régulièrement les clients afin de revoir leur situation personnelle et tenir compte des changements éventuels qui seraient intervenus durant les derniers mois. « Les notaires sont les professionnels tout désignés pour accomplir ces actes, car le niveau de confiance de la population à leur égard est très élevé. En outre, nos clients sont d'autant plus enclins à nous confier leurs secrets que nous sommes liés par notre devoir de confidentialité », précise M^e Lavoie.

Attention à ne pas oublier les éléments qui constituent le patrimoine numérique de l'individu (voir encadré). « Aujourd'hui, on constate une migration marquée vers

le numérique, même en ce qui concerne la monnaie et les comptes bancaires. Il ne faut rien négliger », prévient M^e Lavoie, ajoutant que nous laissons de plus en plus de « traces » numériques derrière nous.

NUMÉRISER ET CONSERVER

Une fois le bilan complété, l'original est conservé à l'abri, dans la voûte du notaire. « Il sera également inscrit au registre de la Chambre des notaires pour permettre de le retrouver facilement. Ainsi, le liquidateur ou le mandataire nommé en prévision de l'incapacité pourra, sans difficulté, mettre la main sur ce précieux document », explique M^e Éric Lavoie. Il précise que pour convaincre les clients de se prêter à l'exercice, on peut faire valoir que les êtres qui leur sont chers auront, en cas de besoin, tous les outils et informations nécessaires afin de prendre en charge efficacement les biens constituant leur patrimoine.

M^e Lavoie suggère aussi de profiter de la préparation de cet inventaire pour proposer aux clients d'aller plus loin. « Ils pourraient saisir l'occasion de numériser l'ensemble des éléments inscrits dans leur bilan afin qu'il puisse servir non seulement aux liquidateurs et aux mandataires, mais aussi à eux-mêmes, de leur vivant ».

eux-mêmes, de leur vivant », souligne le notaire. Il mentionne que ses clients lui confient d'ailleurs les documents les plus variés, comme des photos de biens, ce qui peut être particulièrement utile en cas de réclamation aux assurances, par exemple. Les documents et données numérisés seront conservés à l'étude du notaire, et une référence à cet égard sera indiquée dans le bilan patrimonial.

CONTRAT DE SERVICE ET ANNEXES

Il est toutefois essentiel d'établir un contrat de service clair, notamment en ce qui concerne la durée de conservation des données, les rappels périodiques autorisés, l'arrêt des mises à jour en cas de non-paiement, etc. « Par ailleurs, toute annexe au bilan patrimonial doit être encryptée avec la signature numérique et conservée par le biais d'un logiciel et en un lieu autorisés par la Chambre des notaires », rappelle M^e Lavoie. ●

Un outil développé par la Chambre des notaires



La Chambre a développé l'outil Patrimoine 360, que vous pouvez remettre à vos clients. Ce formulaire leur permettra de faire un inventaire détaillé de leurs avoirs personnels, de leurs actifs numériques, des documents importants et des directives médicales à suivre éventuellement. Vous pourrez ensuite réviser ce bilan pour vous assurer que rien n'a été omis.

📄 On peut télécharger ce document sur le site Internet de la Chambre : www.cnq.org/fr/patrimoine360

PHOTO : ISTOCK

Le bilan peut aussi être l'occasion de numériser l'ensemble des éléments inscrits afin qu'il puisse servir non seulement aux liquidateurs et aux mandataires, mais aussi à eux-mêmes, de leur vivant.





**PAR PASCAL
FORGET**

Chroniqueur
techno,
vulgarisateur
en technologie
et en science
pascalforget.com

*Ressentir
un manque
quand on
s'éloigne
de son
appareil, se
réveiller la
nuit pour
vérifier si on
a reçu des
messages...
ce n'est pas
normal.*

Coup de pouce pour décrocher de son téléphone



Avec l'intégration d'outils comme Temps d'écran (dans les appareils Apple sous iOS 12, dans les préférences) ou le tableau de bord Bien-être numérique (sur certains appareils Android), il est facile de mesurer l'utilisation de son téléphone. Activez-les, puis jetez-y un coup d'œil de temps en temps. Est-ce que c'est plus que vous pensiez ? Est-ce que les applications que vous utilisez le plus sont utiles ou plutôt futiles ? Comment votre usage se compare-t-il à celui de vos collègues et de vos proches ?

AUTANT POUR LA VIE PERSONNELLE QUE PROFESSIONNELLE

Ces données ne servent pas à vous culpabiliser, mais à prendre conscience de la façon dont vous utilisez votre téléphone et, surtout, à en reprendre le contrôle. Vous pourrez activer des options pour limiter l'usage des applications trop accrocheuses, et déterminer à quelle heure les notifications cesseront. Sur Android, on pourra choisir de donner une teinte de gris aux applis pour les rendre moins attrayantes en soirée. En limitant les distractions causées par son téléphone, on pourra mieux se concentrer,

être plus présent, et mieux dormir le soir. On sera aussi plus efficace au travail, peut-être assez pour partir plus tôt du boulot et, même, mieux profiter de ses soirées et des fins de semaine !

POUR UNE UTILISATION ÉQUILBRÉE DES ÉCRANS

Si l'on n'arrive toujours pas à ramener un équilibre dans son utilisation, on pourra désinstaller les applications problématiques (Facebook, Instagram, Twitter...). À l'extrême, on pourra envisager d'utiliser un téléphone de base, comme le Punkt, à la mode chez les minimalistes numériques, qui ne permet de faire que des appels et des messages textes.

Il faut le rappeler : passer trop de temps à réagir sur les médias sociaux, ressentir un manque quand on s'éloigne de son appareil, se réveiller la nuit pour vérifier si on a reçu des messages... ce n'est pas normal.

Prendre conscience du temps d'utilisation réel de son téléphone ne peut qu'être bénéfique. Les stimulations constantes d'un téléphone peuvent être aussi accrocheuses que celles d'une machine à sous. Il faut faire attention à la dépendance, mettre ses limites... Et penser à en décrocher de temps en temps ! ●

LES DÉFIS COMPLEXES des familles transnationales



UN MARIAGE SANS CERTIFICAT.
UN DIVORCE À FAIRE
RECONNAÎTRE À L'ÉTRANGER.
DES DÉPENSES POUR UNE
PERSONNE À CHARGE NON
RECONNUE SUR LE PLAN
FISCAL. VOILÀ AUTANT DE DÉFIS
RENCONTRÉS PAR LES
FAMILLES TRANSNATIONALES,
AUXQUELS IL EST URGENT
D'APPORTER DES SOLUTIONS.
➡ HÉLÈNE PÂQUET, collaboratrice

Les familles immigrantes, transnationales dans la grande majorité des cas, comptent pour près d'une famille sur cinq au Québec (17 %). Une fois chez nous, elles font souvent face à un mur d'obstacles juridiques de toutes sortes. Peu informées, avec un accès à la justice encore plus difficile que les Québécois de souche, elles se retrouvent dans une situation qui les expose à d'étourdissants labyrinthes bureaucratiques et à des drames humains dont le dénouement exige patience et longueur de temps.

Ces problèmes ont été évoqués en partie dans le rapport de la Commission citoyenne sur le droit de la famille (CCDF) publié à l'automne 2018 et ont été soulignés notamment par l'organisme Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE) dans son mémoire présenté à la Commission. Ces problèmes sont d'ordre conjugal, familial, économique et fiscal. En voici un aperçu.

QU'EST-CE QU'UNE FAMILLE TRANSNATIONALE ?

Michèle Vatz Laaroussi, professeure de travail social à l'Université de Sherbrooke maintenant retraitée, a cofondé le RIFE, signé de nombreux articles et ouvrages sur l'immigration et a aussi été commissaire de la Commission sur le Droit de la famille en 2018. « Les familles immigrantes n'arrivent pas ici avec tous leurs membres ; l'un des parents peut être encore là-bas avec les enfants, les grands-parents dont on a la charge y sont restés aussi. Or, pour bien des immigrants, la notion de famille est beaucoup plus large que celle que nous avons au Québec. »

Les devoirs qui incombent aux immigrants envers leur famille élargie ne sont pas toujours compatibles avec

Les devoirs qui incombent aux immigrants envers leur famille élargie ne sont pas toujours compatibles avec les lois et le droit québécois.

les lois et le droit québécois. De plus, s'il est difficile pour un Québécois moyen de s'y retrouver dans le droit de la famille, les déductions fiscales et les lois du travail, imaginez quand on vient d'ailleurs !

MARIAGE ET VIE COMMUNE : DES OBSTACLES NOMBREUX

Les couples immigrants divorcent ou se séparent beaucoup moins que les couples natifs et sont plus nombreux à être mariés (63 % des ménages immigrants le sont, contre 44 % des ménages natifs, selon le ministère de la Famille, en 2016). Mais encore faut-il que leur mariage soit reconnu chez nous. « Les mariages coutumiers sont fréquents en Afrique subsaharienne, mentionne M^{me} Vatz Laaroussi à titre d'exemple. Dans ces pays, un engagement devant témoins suffit et aucun document n'est rédigé. Si le couple s'installe ici, il sera considéré comme vivant en union de fait ; or, bien des immigrants croient que cela équivaut à être mariés. »

Imaginez le casse-tête pour faire reconnaître un mariage ou pour le partage des biens chez des conjoints qui s'estiment mariés et ne le sont pas légalement, ou encore les problèmes de rente de conjoint survivant, de pension alimentaire ou de partage du patrimoine familial... « Les

Québécois connaissent mal les régimes matrimoniaux et les différences juridiques entre mariage et union de fait. Pour les immigrants, c'est encore plus difficile », déplore M^{me} Vatz Laaroussi.

Pour le divorce, même chose : il est reconnu en France si on l'obtient au Canada, mais ce n'est pas le cas dans de nombreux autres pays, comme la Colombie ou le Maroc, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner en matière de pension alimentaire, de garde des enfants, et ainsi de suite.

AIDER SA FAMILLE À L'ÉTRANGER : UN CHOIX DOULOUREUX

Le Canada dispose d'un filet social enviable, inexistant dans d'autres pays, où il incombe par exemple aux enfants de subvenir aux besoins des aîeuls et des parents. Pour les immigrants, cette obligation coutumière peut avoir des conséquences dramatiques sur les plans financier et de l'emploi.

M^{me} Vatz Laaroussi relate par exemple l'histoire d'une immigrante argentine dont l'un des parents souffrait de la

Le notaire et la famille transnationale



Notaire et médiatrice familiale d'origine chilienne, **M^{me} Nicole Henriquez Steel** pratique auprès d'une large clientèle

d'immigrants : « Les gens viennent chez nous pour des raisons linguistiques évidentes, mais aussi culturelles : ils comptent sur moi pour vulgariser le langage juridique et s'assurer de prendre de bonnes décisions. » M^{me} Henriquez Steel explique que sa clientèle étrangère ne connaît pas la notion de patrimoine familial et possède une connaissance du droit familial très limitée; elle s'efforce, dans le cadre de son travail de médiatrice familiale, d'éduquer et de renseigner sa clientèle. « Il faut prendre le temps, ne pas compter ses heures et aller dans les moindres détails. Ça peut devenir très laborieux. Il faut aussi bien connaître les lois. Traiter avec de nouveaux arrivants présente une charge de travail imposante. » Si le notaire est perçu comme un professionnel qui fait partie de l'élite de la société dans la culture latino-américaine, cela ne suffit pas. Il faut aussi une grande sensibilité aux différences culturelles et un réel désir de bien expliquer les choses pour travailler auprès des familles transnationales et gagner leur confiance.

maladie d'Alzheimer : « Elle passait deux mois ici, deux mois là-bas pour prendre soin de ses parents; sa contribution de proche aidante n'était pas reconnue ici, ni ses dépenses, qui s'ajoutaient au fardeau des congés non rémunérés qu'elle devait prendre. » Dans le mémoire du RIFE, on cite même une étude qui démontre que l'envoi d'argent aux parents restés au pays par leurs enfants qui ont émigré au Canada est un phénomène d'une telle ampleur qu'il participe au développement économique de pays comme le Pérou¹.

Dans pareils cas, nos gouvernements pourraient adopter le modèle français. Là-bas, pour une personne immigrante qui prend en charge ses parents à l'étranger, l'argent qu'elle verse est déductible d'impôt à titre d'obligation alimentaire. « Il y a deux poids, deux mesures au Québec; tout le monde n'est pas traité sur le même pied », souligne Michèle Vatz Laaroussi.

UN CASSE-TÊTE ÉCONOMIQUE ET LOGISTIQUE

Les réalités de ces familles sont peu prises en compte sur le marché du travail – qu'on pense aux congés payés pour des funérailles, insuffisants pour se rendre à l'étranger, ou aux congés



« Les Québécois connaissent mal les régimes matrimoniaux et les différences juridiques entre mariage et union de fait. Pour les immigrants, c'est encore plus difficile. »

M^{me} MICHÈLE VATZ LAAROUSSI

Si des proches
veulent venir au
Canada aider une
personne malade
ou lui rendre visite,
l'obtention d'un
visa n'est pas
toujours facile.

non payés que doivent prendre les travailleurs pour des raisons familiales (règlement de succession, accouchement d'une proche, etc.). De même, si des proches veulent venir au Canada aider une personne malade ou lui rendre visite, l'obtention d'un visa n'est pas toujours facile. « Le Canada craint souvent que les personnes qui viennent rendre visite à des proches ne veuillent plus repartir et demandent leur résidence canadienne. »

SOLUTIONS : SENSIBILISATION, INFORMATION, FORMATION

Michèle Vatz Laaroussi estime qu'une partie de la solution réside dans la formation et l'information des parties concernées : « Il importe

d'assurer la formation des professionnels du milieu juridique – notaires, juges, avocats, médiateurs, gens de la fonction publique –, qui connaissent très peu ces questions. De même, on devrait veiller à ce que tous les organismes œuvrant auprès des immigrants aient des connaissances de base en droit de la famille afin d'être en mesure d'orienter et d'accompagner leur clientèle.

Enfin, lorsqu'il y a des décisions à prendre sur le plan législatif, il faudrait que l'on consulte les organismes spécialisés qui travaillent auprès des immigrants. » Les recommandations faites dans le mémoire du RIFE valent aussi d'être considérées (voir encadré). •

1. Les familles immigrantes et le droit de la famille au Québec, mémoire présenté par le RIFE à la CCDF le 5 juin 2018.



PHOTOS: ISTOCK

RIFE : DES RECOMMANDATIONS COHÉRENTES

Dans son mémoire présenté à la Commission citoyenne sur le droit de la famille (CCDF) en juin 2018, l'organisme Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE) formulait une série de recommandations pour mieux intégrer les familles immigrantes à la refonte du droit de la famille. Le RIFE recommandait notamment :

- La formation des professionnels du domaine juridique et des intervenants du secteur de la santé et de la fonction publique aux réalités des familles immigrantes.
- La reconnaissance fiscale de proches aidants de parents à l'étranger et plus de souplesse en ce qui

concerne les congés dont ils ont besoin.

• Davantage de subventions pour les organismes d'accompagnement des immigrants.

• La mise en place de médiation familiale gratuite, en plusieurs langues, et un meilleur accès à la justice pour les familles immigrantes.

• Un arrimage entre le droit de la famille et le droit de l'immigration.

Pour consulter le rapport, les mémoires et autres écrits déposés à la Commission :
www.commissionsurledroitdelafamille.com

Contrer l'isolement chez les aînés

PROGRAMMES ET INITIATIVES EFFICACES

LA MULTIPLICITÉ DES ORGANISMES ET DES INITIATIVES VISANT À BRISER L'ISOLEMENT CHEZ LES AÎNÉS CONFIRME QU'IL S'AGIT LÀ D'UN PROBLÈME PRÉOCCUPANT. DANS LES RÉGIONS RURALES COMME DANS LES GRANDES VILLES, BÉNÉVOLES ET TRAVAILLEURS DE MILIEU ŒUVRENT SANS RELÂCHE DANS TROIS OPTIQUES : RENSEIGNER, VENIR EN AIDE ET FAVORISER LA SOCIALISATION.

◆ **HÉLÈNE PÂQUET,**
collaboratrice

Le vieillissement de la population est une question dont on parle depuis des décennies : dans les années 1970, déjà, on prévoyait l'arrivée à la retraite de la plus importante cohorte de papys et de mamies de toute l'histoire du Québec : les baby-boomers. En moins d'un siècle, nous avons gagné 30 ans d'espérance de vie. L'Institut de la statistique du Québec estimait, en 2017, qu'un homme peut espérer franchir aisément le cap des 85 ans, et qu'une femme peut facilement vivre jusqu'à 88 ans.

L'isolement des aînés est un enjeu que les gouvernements prennent très au sérieux. « Le nombre de plans d'action et de programmes mis en place par nos gouvernements confirme que cela constitue une question préoccupante », confirme M^e Christine Morin, titulaire de la chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés de l'Université Laval, et notaire émérite. « On n'a qu'à penser au *Plan d'action 2018-2023 – Un Québec pour*

tous les âges, ou encore à des initiatives comme *Québec ami des aînés*, qui appuie des projets de recherche et des organismes communautaires. On constate qu'il y a véritablement une volonté politique d'apporter des solutions au problème d'isolement chez les aînés. »

À elle seule, l'initiative *Québec ami des aînés* a permis la mise en place d'un large éventail de mesures pour favoriser le vieillissement actif. Les ITMAV (initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité), des projets subventionnés, au nombre de 154 dans la province, parviennent efficacement à soutenir des actions visant à briser l'isolement.

UN IMPORTANT FACTEUR DE RISQUE DE MALTRAITANCE

Tout en confirmant que l'isolement constitue un facteur de risque important de maltraitance chez les aînés, Christine Morin met aussi en garde contre la généralisation : « Les aînés ne forment pas un groupe



**VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION :
QUELQUES CHIFFRES**

18,5 %

En 2017, la proportion de Québécois âgés de 65 ans et plus était de 18,5 %, comparativement à 14 % en 2006, selon l'Institut de la statistique du Québec, qui prévoit aussi que d'ici dix ans (en 2029), une personne sur quatre aura 65 ans et plus.

homogène. Ce n'est pas parce qu'un aîné vit seul qu'il est nécessairement vulnérable ; plusieurs sont en bonne santé, informés, très scolarisés, autonomes et aptes à s'occuper de leurs affaires. »

À l'évidence, la vulnérabilité à la maltraitance est plus élevée chez les aînés ayant peu d'éducation, une culture financière limitée et un réseau ténu ou inexistant. Leur isolement est toutefois un phénomène à multiples facettes, qui appelle des solutions tout aussi variées. « Avec tous les programmes mis sur pied par les gouvernements et l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés*, on peut dire que la volonté politique est là, constate M^e Morin. Mais pour que ces efforts portent leurs fruits, il faut que la société soit sensibilisée, que les gens se sentent concernés. Dans un monde idéal, on devrait pouvoir joindre tous les aînés, où qu'ils soient et quelle que soit leur situation, et il faudrait que tout le monde mette l'épaule à la roue pour les aider à socialiser et briser leur isolement. »

L'ACTION BÉNÉVOLE COMME OUTIL DE PRÉVENTION

Dans la revue *Vie et vieillissement*, de l'Association québécoise de gérontologie, de nombreux articles de chercheurs confirment que l'action bénévole a un effet concret et bien réel sur l'isolement des aînés. L'un d'eux, cosigné par Christine Morin, révèle que ces bénévoles, qui sont souvent d'un âge avoisinant celui des personnes qu'ils aident, jouent un rôle clé dans la prévention et la prise en charge des cas de maltraitance. Comment ? Parce qu'ils créent des

liens : « Le fait que les bénévoles soient eux-mêmes des personnes aînées permet [aux organismes] d'adapter leurs services et leurs interventions aux réalités de cette clientèle¹. »

Voici des organismes et des programmes qui le démontrent, et dont la pertinence mérite d'être soulignée. >>>

Vous êtes témoin de maltraitance

Le projet de loi 115 représente une mesure positive supplémentaire destinée à lutter contre la maltraitance faite aux personnes aînées. Si les notaires demeurent tenus de respecter leur secret professionnel, sauf exception, ils sont néanmoins invités à offrir leur aide et leur accompagnement à tout client aîné ou en situation de vulnérabilité qui est victime de maltraitance.

Reférez-vous aux lignes directrices sur la prévention de la maltraitance adoptées par la Chambre disponibles dans la Bibliothèque notariale, rubrique « lignes directrices de la Chambre ».

1. Le bénévolat des aînés en matière de lutte contre la maltraitance : une participation sociale méconnue. *Vie et vieillissement*, 2018, vol. 15, n° 3, p. 53-60. - 2. Institut de la statistique du Québec, Le bilan démographique du Québec, édition 2017.

Pour renseigner

LE GUIDE AÎNÉS DE L'AQDR : DES RÉPONSES À UNE FOULE DE QUESTIONS JURIDIQUES



L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) vient de lancer le guide *Aînés, des réponses à vos questions*, un guide de 80 pages qui traite de tous les aspects des droits des aînés : tutelle, cession de bail, procuration, séjour en CHSLD, aide médicale à mourir, ainsi de suite. Voilà un guide que le notaire gagnera à proposer à sa clientèle aînée. Disponible en version numérique ou papier.

Détails à www.aqdr.org, à info.aqdrquebec@gmail.com ou au 418 524-0437

LE DOSSIER AÎNÉS D'ÉDUCALOI

Avec *Aînés – petit guide pour s'y retrouver*, sur le site Web d'Éducaloi, on peut se renseigner sur tous les aspects juridiques liés au vieillissement. Les divers thèmes y sont traités de manière succincte, vulgarisée. On peut en faire la lecture facilement à l'écran de l'ordinateur ou de la tablette, ou imprimer le format PDF, pour les personnes peu habituées à lire à l'écran ou qui ne sont pas en mesure de le faire. On trouve le guide à www.educaloi.qc.ca, sous l'onglet « Nos dossiers ».

LES RÉALITÉS FINANCIÈRES DÉMYSTIFIÉES PAR OPTION CONSOMMATEURS



L'isolement est un important facteur de risque d'exploitation financière chez les aînés, peu importe leur milieu de vie. L'organisme Option consommateurs, actif depuis 1983, a réalisé un projet triennal de recherche-action (auquel a collaboré M^e Christine Morin) dont a découlé le fascicule *Vos finances en toute sécurité - Guide à l'intention des aînés*. Les thèmes qui y sont abordés n'ont pas été choisis au hasard, mais sont issus du projet de recherche qu'a réalisé l'organisme en collaboration avec des experts. Ce guide de 48 pages, dont près de 3 000 exemplaires ont été distribués, traite dans un langage simple de la maltraitance financière, de la procuration, des comptes conjoints, des modes de paiement et d'une foule d'autres aspects essentiels en matière de finances personnelles. On peut le télécharger à option-consommateurs.org, ou commander des copies papier au 514 598-7288 ou sur le site Web.

Option consommateurs offre de plus aux aînés une ligne d'aide juridique gratuite, avec un avocat au bout du fil, pour répondre à toutes leurs questions concernant leurs finances. Ligne 1 2 3 aîné, au 514 598-0620, poste 123.

Pour soutenir

VOISINS AVERTIS AVEC LA TABLE ACTION ABUS AÎNÉS MAURICIE

La Table Action Abus Aînés Mauricie a été mise sur pied il y a 30 ans par une travailleuse sociale, un policier et une personne retraitée. « Nous sommes des pionniers et nous sommes parmi les seuls organismes au Québec à cibler directement la maltraitance », explique Colette Coudé, directrice générale de la Table. Au cours des six derniers mois de 2018 seulement, l'organisme a été mis au fait de quelque 53 cas de maltraitance sur son territoire.

En 2019, la Table offrira dès le printemps la formation *Voisins avertis*, élaborée en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et le réseau Équijustice. Les cours seront offerts par une travailleuse de milieu et outilleront les participants pour aller vers les aînés qui sont seuls et garder l'œil ouvert sur leurs voisins âgés.

Info : www.abusainesmauricie.org



Pour socialiser

SOYONS ALERTES : UN FRANC SUCCÈS DEPUIS 2002

Dans la Vieille Capitale, le Centre Louis-Jolliet de la Commission scolaire de la Capitale offre depuis 17 ans le programme *Soyons alertes*, avec des animateurs qui se rendent dans les résidences privées, les associations, les HLM et les immeubles d'appartements.

Ces activités éducatives proposent un contenu axé sur la connaissance de soi, les relations interpersonnelles, la communication, les stratégies cognitives et les saines habitudes de vie. « Nos participants nous disent que *Soyons alertes* leur a permis de tisser de nouveaux liens, de prendre confiance

en eux, de s'impliquer davantage dans leur résidence ou dans leur communauté et même de renouer avec leurs enfants ou leurs petits-enfants », témoigne Christine Denis, conseillère pédagogique en intégration sociale à la Commission scolaire de la Capitale.

LA SAGESSE EN ACTION AU RELAIS SANTÉ MATANE

Sortir, bouger, fraterniser : c'est ce que propose le centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane, avec ses repas communautaires, ses conférences sur une foule de sujets, sa chorale et ses ateliers *Ça prend pas la tête à Papineau*, qui visent à stimuler la mémoire et les facultés cognitives.

Le Relais Santé publie tous les deux mois le journal *La Sagesse en action*, dans lequel sont proposés des articles et, surtout, un calendrier d'activités pour les membres ou non-membres du centre. « Nos repas communautaires réunissent de 50 à 65 convives, explique la travailleuse de milieu Nancy Migneault. L'objectif est de faire sortir les aînés de chez eux, de les faire bouger et rencontrer des gens. Et ça fonctionne très bien. » M^{me} Migneault, qui ratisse aussi la région pour aller à la rencontre des aînés, distribue des exemplaires de *La Sagesse en action* et y rédige des articles informatifs. ●

PHOTO : ISTOCK



« Multiplier les programmes est une bonne chose, mais il faut que la société soit consciente du problème et que tous contribuent à le résoudre. »

M^{re} CHRISTINE MORIN,
titulaire de la chaire de recherche
Antoine-Turmel sur la protection
juridique des aînés



Immigrants d'affaires



D'année en année, l'immigration d'affaires ne cesse de croître au Québec. Cette catégorie prédominante d'immigrants – la seule que contrôle le Québec – est composée d'investisseurs, d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de travailleurs qualifiés. Pour bien conseiller ces gens d'affaires et favoriser leur intégration à la société québécoise, les notaires gagnent à mieux connaître leur profil et leur réalité. Portrait en chiffres.

◆ MYRIAM JÉZÉQUEL, journaliste

+ **En 2018**
Le Québec a accueilli **50 000 immigrants**, dont environ **30 000 travailleurs** issus de l'immigration économique.

Le gouvernement Legault envisage de réduire le seuil d'immigration à **40 000 immigrants en 2019**, dont **23 450 travailleurs** issus de l'immigration économique¹.

+ Part de l'immigration économique (par rapport à l'ensemble de l'immigration sélectionnée)²:
54,8 % au premier trimestre 2018

57,4 % au premier trimestre 2017

+ Au premier trimestre 2018, les immigrants économiques sont²:
49,5 % à connaître le français
36,9 % l'anglais
13,6 % ni le français ni l'anglais

+ Entre janvier et août 2018, le **taux de chômage des immigrants** âgés de 25 à 54 ans a chuté de plus de 2 %, passant de 8,1 % à 6 %³.

+ Principales catégories professionnelles projetées des personnes actives âgées de 15 ans ou plus, dans l'ordre²:
• **Sciences naturelles et appliquées**
• **Santé**
• **Affaires, finance et administration**
• **Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion**

+ **En 2017⁴**
Les immigrants économiques qui résidaient au Canada depuis au moins cinq ans avaient **un revenu de 6 % supérieur à la moyenne canadienne**.
39 % des immigrants économiques se sont installés en périphérie des villes de Montréal, Toronto ou Vancouver.

L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE COMPTE²

47,4 %
DE FEMMES

52,6 %
D'HOMMES

Catégories d'immigration au premier trimestre 2018²

54,8 %
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

23,1 %
REGROUPEMENT FAMILIAL

19,4 %
RÉFUGIÉS

SAVIEZ-VOUS QUE...

Un entrepreneur étranger devra verser un dépôt de démarrage de 300 000 \$ s'il s'établit à Montréal, et de 200 000 \$ s'il s'installe en région.

Un entrepreneur doit démontrer qu'il dispose, seul ou avec un conjoint, d'un avoir net d'au moins 900 000 \$. Ce montant est d'au moins deux millions pour un investisseur. Ce dernier doit aussi signer une convention d'investissement de 1,2 million avec un intermédiaire financier autorisé⁵.

1. Radio-Canada, Québec confirme sa volonté d'accueillir 10 000 migrants de moins en 2019, 4 décembre 2018. - 2. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Données préliminaires pour 2017 et 2018. - 3. Institut du Québec, Mise à jour et clarification des données sur l'immigration et le marché du travail : La situation s'améliore, mais certains défis persistent, septembre 2018. - 4. Gouvernement du Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2018. - 5. Journal Les Affaires, Jean-François Venne, « L'immigration d'affaires en plein essor », 22 septembre 2018.

On jase d'avenir

Les notaires ont la possibilité d'offrir un large éventail de services.

Élargissons nos champs de pratique !



Champs de pratique à haut potentiel

IMMIGRATION

Depuis les dernières années, avec la venue massive des nouveaux arrivants, comme juriste vous êtes interpellé afin de répondre aux divers besoins de ces communautés, que ce soit en matière de processus d'obtention de la résidence permanente, de divorce, de mariage, de succession et de bien d'autres sujets. Voici une occasion de relever un défi et de développer une nouvelle expertise en droit de l'immigration.

DOSSIERS DE RECHERCHE EN LIGNE

- Le rôle du notaire en matière d'immigration

PARUTIONS RÉCENTES

- *Canadian Immigration and Refugee Law for Legal Professionals*, par Lynn Fournier-Ruggles, 2018
- « L'impact des lois d'immigration sur les familles migrantes au Canada », par Denis L'Anglais, *Développements récents en droit familial* (2018)
- *Droit de l'immigration et de la citoyenneté*, sous la direction de Hugues Langlais et Hélène Mayrand, 2017
- « Les défis de croiser vie conjugale et immigration : ça passe ou ça casse ! », par Michèle Vatz Laaroussi et Estelle Bernier, *Revue scientifique de l'AIFI*, vol. 10, n° 1, printemps 2017
- *Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration*, Barreau du Québec, 2017
- « The ultrahazardous activity of excluding family members in Canada's immigration system », par Jamie ChaiYun Liew, *Revue du Barreau canadien*, vol. 94, n° 2, 2016
- *L'accès à la justice pour les travailleuses domestiques migrantes : une illusion ?* par Myriam Dumont-Robillard, 2015
- Chronique - « Le mariage : pour la vie ou pour l'immigration ? », par Sonia Heyeur, *La référence*, avril 2015
- Commentaire d'arrêt - « Dans la situation de X., sub nom. Adoption - 152 - L'irrégularité du statut de l'adopté au Canada : un obstacle à son adoption ? », par Lorraine Talbot, *La référence*, avril 2015

Consultez la tuile « Champs à haut potentiel » dans la Bibliothèque notariale.

bibliothequenotariale@cnq.org



JE SUIS NOTAIRE

et pour mes assurances auto,
habitation et entreprise,
Sogemec Assurances est
le choix qui s'impose



Corporation
de service des notaires
du Québec

SOGEMEC et la Corporation
de service des notaires du
Québec ont négocié pour vous
un régime d'assurance auto,
habitation et entreprise*.

Pour vos autres besoins en assurance,
découvrez la gamme complète de protections
offertes par Sogemec

- Vie
- Invalidité
- Frais généraux
- Maladies graves
- Soins de longue durée
- Médicaments
- Maladie
- Dentaire



Nous sommes votre référence. Faisons connaissance.

1 866 350-8282
sogemec.qc.ca

Sogemec
ASSURANCES

*Une force conseil
créée par vous, pour vous*

* Le régime d'assurance auto, habitation et entreprise de Sogemec est souscrit par La Personnelle, assurances générales inc.